

BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS

Inserm

INRIA

IRD

INED

IFREMER

Mars 2026

N° 537



Hommage à
Michel Pierre

Elections professionnelles
c'est l'affaire de tous !

Budget 2026
Gérer la disette ?

P2 ▶ Édito :

P4 ▶ Hommage à Michel Pierre

P12 ▶ Pourquoi voter aux élections professionnelles ?

P15 ▶ Focus sur la protection fonctionnelle des agent.es public. ques

P17 ▶ CR des CS des 20-21 octobre 2025 et 24-25 novembre 2025 et du CS exceptionnel du 11 décembre 2025

P22 ▶ Budget 2026 : Comment gérer la disette ?

P24 ▶ Tribune libre : Pour un Centre national de primatologie financé de façon pérenne par l'État.

P26 ▶ Journée internationale du SNTRS-CGT sur les libertés académiques

P28 ▶ International



Claudia GALLINA-MULLER
Co-Secrétaire Générale

Chère camarade, cher camarade,

Le budget vient d'être adopté. Encore une fois le 49.3 a dû être utilisé car le énième gouvernement Macron n'a pas trouvé de solution de compromis avec les élus de la République.

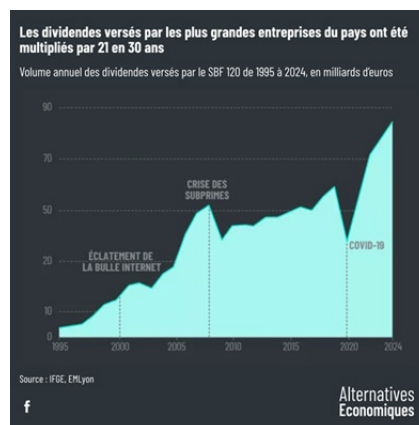
On nous dit que l'argent manque, que la dette augmente et on nous fait croire que nous, fonctionnaires, serions une partie importante du problème, nous sommes trop nombreux, pas assez rentables, nous coutons trop cher !

- **Mais le 1^{er} budget de l'État se sont les subventions, exonérations et allègements en tout genre en faveur des entreprises privées (411 milliards d'euros en 2023, selon le rapport de la commission d'enquête sénatoriale de juillet 2025). Pourtant ces entreprises distribuent les plus gros dividendes en Europe voire dans le monde.**

En effet en Europe, la croissance ajustée des dividendes (+10,2%) a dépassé celle des États-Unis (+5,7%).

Les dividendes, soit la part des bénéfices de l'année écoulée qui reviendra aux actionnaires, devraient augmenter de 4 % en 2026 en Europe pour atteindre 454 milliards d'euros, soit 17 milliards d'euros de plus qu'en 2025. En 2024, la France, comme l'année précédente, a été de nouveau le plus gros contributeur en versement de dividendes en Europe avec 68,8 milliards d'euros.

En savoir plus :



Et ces dividendes ne cessent de croître de manière scandaleusement démesurée en regard des salaires.

- **Mais 2025 a connu la plus forte hausse annuelle du métal jaune depuis le lancement de l'euro. Depuis 27 ans, le cours de l'or a été multiplié par 15 soit une appréciation de plus de 10% par an. Il s'agit de la 8^{ème} année consécutive de hausse du cours. Le cours a doublé au cours des 2 dernières années.**

Pour rappel, en 2023 le stock d'or de la banque de France était de 78,3 millions d'onces. Soit une réserve colossale de 2 436 tonnes d'or. Ce stock, le 4^{ème} mondial derrière les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie, n'a pas varié depuis 2009 date de la dernière vente d'or par la France.

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât H 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398 CP0927 S 05392
Co-directeurs de la publication :
Claudia GALLINA & Patrick BOUMIER
Imprimé par nos soins
Périodicité : Trimestrielle

La valeur de ce «magot» au cours actuel, s'élève à plus de **227 milliards d'euros**. C'était seulement 144 milliards d'euros en 2023 (un peu plus de 93 000 euros du cours du lingot d'un kilo au 15 juin 2023).

- **Mais les dépenses pour alimenter les guerres et nos entreprises de l'armement ne cesseront d'augmenter jusqu'en 2030.** C'est certain, puisqu'au sommet de La Haye, en 2025, les Alliés se sont engagés, pour 2035, à porter à 5 % la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée chaque année au financement des besoins ayant trait à la défense proprement dite et aux dépenses liées à la défense et à la sécurité au sens large. Le PIB en 2025 était de 3 362 milliards de dollars, 5 % de ce PIB c'est 168 Md€.

Pendant le même temps, le budget 2026 **confirme la liquidation de l'Institut national de la consommation (INC)**, organisme public qui édite le magazine *60 millions de consommateurs*. C'est une attaque sans précédent contre l'information et la protection des consommateurs. Comment ne pas y voir un service rendu aux grands groupes, en particulier chinois, qui ne se verront plus reprocher la dangerosité de leurs produits. En disant cela, va-t-on nous reprocher de voir le mal partout ?

Au niveau de nos organismes, le budget de l'État prévoit seulement **234 millions d'euros supplémentaires pour le budget de la Mires** (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) pour respecter la LPR... mais pas l'inflation subie depuis plusieurs années. Cette augmentation représente seulement une hausse de **150 millions d'euros** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la partie recherche du programme 150 «Formations supérieures et recherche universitaire». Alors le CNRS à lui seul, était dans l'obligation d'adopter **un budget 2026 en déficit de 239 Millions d'euros**. Alors que l'inflation cumulée sur 4 ans est de 13% (0,9% en 2025, 2% en 2024 mais surtout de 4,9% en 2023 et 5,2% en 2022, d'après l'Insee) les crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche passent de 30,909 Md€ en 2025 à **31,634 Md€ en 2026 c'est 2,35 % d'augmentation**.

C'est d'un tout autre niveau de budget dont la recherche publique française a besoin pour continuer d'exister, maintenir son niveau in-

ternational et accomplir les missions, utiles à la société, qui lui sont données par l'État (médecine, climat, recherche sur les océans, nouveaux combustibles propres...)

De plus, la société se militarise, avec les ZRR dans nos laboratoires pour lesquelles les décisions, de recrutement ou de poursuite de projets avec des chercheurs de certains pays, sont prises uniquement par le haut fonctionnaire de défense du ministère de l'intérieur, et non plus par nos directions scientifiques. Au niveau de l'enseignement avec la mise en place des classes défense dans les établissements scolaires dont l'objectif du dispositif est de rendre concret l'enseignement de Défense. Sans parler du nouveau service militaire volontaire (SMV) et de la tournée du chef d'état-major des armées, le général Mandon, dans les universités (Sorbonne université, Université de Lorraine), celui-là même qui nous a annoncé en novembre 2025 que nous allions devoir accepter de perdre nos enfants. Dans nos laboratoires le devoir de réserve a également fait son apparition, et dans certains organismes, on enlève nos affiches qui dénoncent la souffrance des populations civiles dans les conflits armés, et on empêche des chercheurs de parler à des journalistes soi-disant trop polémiques... On porte plainte pour propos calomnieux contre la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet.

On essaye de restreindre nos moyens d'action pour nous empêcher de dénoncer des faits inacceptables.

Depuis le dernier BRS, de nouvelles populations civiles sont menacées. En Iran avec des milliers de manifestants massacrés, 30.000 morts d'après l'estimation des ONG sur place, sans parler des personnes emprisonnées. Que dire de la situation au Venezuela, la démocratie reviendra-t-elle dans ce pays où les profits du pétrole font briller les yeux du président Trump ? L'ogre américain en restera-t-il là ? Non, puisqu'il revendique déjà des droits sur le Groenland et négocie sans vergogne des accords sur le nucléaire iranien. Plus près de nous, la situation de nos organismes publics est extrêmement

préoccupante.

Et la situation des fonctionnaires est injuste, ils sont régulièrement maltraités par leurs ministres dans les médias et mal payés par l'État employeur. Sans parler de nos situations de travail et de la santé des agent.es qui se dégradent par manque de moyens, par des choix douteux (Sifac +, Goelet ...), par des gouvernances déconnectées des réalités de terrain.

Pendant ce temps qu'est-ce qui fait la une des journaux ? Macron et ses lunettes d'aviateur ... on croit rêver !

Mais nous, SNTRS-CGT, nous continuerons à mettre le focus sur les points importants et à nous battre pour dénoncer les dérives. En tant que syndicat des travailleurs de la recherche, nous défendrons la place des scientifiques dans notre société ainsi que de la considération de leurs travaux.

Notre engagement, pour la prise en considération de la vérité scientifique face aux arguments manipulateurs et irrationnels de certains médias et de certains politiques, est un devoir.

La lutte permet des avancées, n'en doutons pas.

Nous l'avons encore prouvé récemment avec le recul du gouvernement sur la tentative de ne pas prendre en charge sa part employeur de la PSC. Il ne faut rien lâcher et surtout pas lorsque l'on voudrait nous faire croire que tout est déjà écrit !

Les élections professionnelles se tiendront cette année du 3 au 10 décembre. Il est important que nous renforçons notre position dans toutes les instances de nos organismes et dans les instances ministérielles. Nous devons nous mettre en action dès à présent, aller vers nos collègues et leur montrer que la lutte peut payer.

Le SNTRS-CGT veut porter une parole d'espoir et expliquer que d'autres choix sont possibles pour la recherche publique, pour l'emploi public et plus généralement pour notre société.

Notre syndicat ne restera pas muet et immobile, nous continuerons à défendre notre outil de travail, nos conditions de travail et à lutter pour que la recherche publique ait un avenir.

Nous devons le faire savoir haut et fort !



Michel Pierre

07.02.1948 - 24.12.2025

Michel vient de nous quitter brutalement la veille de Noël le mercredi 24 décembre 2025.

Michel a été en tout premier lieu un scientifique, Directeur de Recherche au CNRS et responsable d'une équipe travaillant entre autres sur les hormones thyroïdiennes dans l'unité 33 Inserm d'Etienne-Emile BAULIEU à l'hôpital Bicêtre.

Michel s'est engagé très tôt dans le syndicalisme et il devient rapidement un responsable du Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS) alors affilié à la FEN. Dans les années 1983-1984, après la victoire de François Mitterrand, il est un des principaux négociateurs pour le SNCS du nouveau statut de fonctionnaire des chercheurs et des chercheuses du CNRS et de l'Inserm.

Au sein du SNCS et de la tendance Unité et Action (UA), Michel fait partie des militants voulant rejoindre en tant que chercheurs la CGT, ce qui était alors refusé par la confédération CGT. Devant ce refus et face aux hésitations d'alors du SNTRS-CGT qui s'interrogeait sur l'élargissement de son champ de syndicalisation aux chercheurs et chercheuses, Michel fut le co-créateur, avec Michel GRUSELLE, de l'USCA (Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés) en 1986. Il s'en suivit une période d'une dizaine d'années de luttes d'influence au sein de la CGT. En 1996, Michel PIERRE, comme Secrétaire Général de l'US-

CA, propose l'intégration des adhérents USCA dans le SNTRS-CGT qui sera officialisée le 1er janvier 1998.

Michel occupera alors le poste de Secrétaire Général Adjoint du SNTRS-CGT de 1999 à 2015. Durant ce mandat, il participera activement à l'intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notamment lors des luttes avec Sauvons la Recherche en 2004, contre le CPE (Contrat de Première Embauche) en 2006, ainsi qu'au cours du long mouvement du premier semestre 2009 dans les universités et les laboratoires de recherche. Michel a également participé aux négociations de la loi Sauvadet en 2012, qui devait stabiliser une partie des personnels précaires. Il s'est battu avec beaucoup d'énergie contre l'administration du CNRS pour que cette loi soit appliquée dans les organismes de recherche et en particulier au CNRS. Michel était de toutes les manifestations parisiennes et on pouvait compter sur lui et sa femme Françoise COURTIN pour tenir la banderole du SNTRS-CGT !

À sa retraite, Michel a continué à militer au SNTRS-CGT, il était membre de la Commission Exécutive. Il a rejoint la section nationale des retraités du SNTRS-CGT en 2015 dont il est devenu le secrétaire en 2019. En novembre 2025, Michel fut même réélu à la Commission Exécutive de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) de la FERC CGT. Depuis plusieurs années, il animait

la formation syndicale aux nouveaux adhérents « Découverte du syndicalisme SNTRS-CGT ». Il fallait voir la fougue de Michel racontant l'histoire de la CGT en particulier ses origines anarcho-syndicalistes ! Jusqu'au bout, il a donné toute son énergie à la transmission de sa très grande expérience syndicale et son dernier acte militant fut le stage à Lyon du 24 au 26 novembre 2025.

Michel fut un grand dirigeant syndical. Il était d'une énergie débordante pour défendre ses convictions en particulier la défense absolue de la liberté de la recherche et des personnels de la recherche. Il était une référence sur tout ce qui concernait les statuts, le fonctionnement et l'histoire des organismes de recherche. Il était d'une grande générosité et toujours à l'écoute des autres. Michel était un homme chaleureux, généreux. Il ouvrait facilement sa maison et sa cave. Il a dû regretter cette année de n'avoir pas pu se rendre au salon des vignerons indépendants. D'un « camarade », Michel était devenu un « ami » proche.

Nous pensons tout particulièrement à sa femme Françoise, à ses enfants, à sa famille et à tous les militants du SNCS-FEN et du SNTRS-CGT qui l'ont connu. Merci à toi Michel pour ton militantisme, ton énergie et ton engagement sans faille aux valeurs de la CGT. Au revoir camarade !

Daniel Steinmetz et Josiane Tack

Michel Pierre a été un des acteurs majeurs dans un premier temps de la création d'un syndicat de chercheurs à la CGT (Union des Syndicats de chercheurs et Assimilés, USCA) puis de son intégration au SNTRS-CGT à partir de 1998. Le SNTRS-CGT est alors devenu un syndicat des travailleurs de la recherche scientifique complètement intercatégoriel.

C'est dans ce syndicat de lutte que plusieurs d'entre nous ont souhaité adhérer et ont été accueilli-e-s notamment par Michel qui a animé avec enthousiasme et détermination le secteur chercheur pendant plusieurs années. Michel Pierre a également forte-

ment contribué à l'établissement du statut de fonctionnaire pour les personnels de la recherche en 1983. En dehors de la responsabilité de secrétaire national adjoint du SNTRS, son action militante couvrait aussi bien la défense individuelle de collègues par sa profonde connaissance des statuts qu'une présence constante sur le terrain lors des manifestations et rassemblements pour la défense des personnels de l'ESR.

À l'heure où les appels à projet de tous ordres se multiplient et que l'on veut nous imposer toujours plus fortement une vision de la recherche où le/la chercheur-se serait à la tête d'une petite entreprise avec son ar-

mée de précaires (techniciens, ingénieurs, doctorants, post-doctorants, ...), les échanges entre personnels de la recherche de toute catégorie sont plus que jamais indispensables pour poursuivre la lutte pour la défense de nos statuts et de nos conditions de travail. Les chercheurs et chercheuses se doivent d'y contribuer et le secteur chercheur du SNTRS-CGT est un outil pour cela.

Ce texte a été lu lors de la journée nationale du secteur chercheur du SNTRS-CGT qui s'est tenue le 29 janvier à Villejuif et durant laquelle une minute de silence a été respectée.

Message du bureau du secteur chercheur

J'ai fait connaissance avec le camarade Michel Pierre à la CA du SNCS-FEN vers le début des années 1970. J'avais en effet adhéré au SNCS fin 1970, comme thésard.

C'était l'époque de l'accord de concertation SNCS-FEN / SNTRS-CGT qui faisait que chacune de ces deux organisations, concernant la syndicalisation, envoyait les ITA au SNTRS et les chercheurs au SNCS. Je me rappelle notamment de la très bonne brochure : « La Recherche malade du capitalisme », co-élaboré par SNCS-FEN et SNTRS-CGT. Je n'ai pas ressenti au SNCS que les camarades de la tendance « Unité et action » voulaient alors rejoindre la CGT. U&A a conquis le SNCS en 1971, vers la même période le SNESup et auparavant le SNES. Leurs préoccupations visibles étaient plutôt de conquérir la direction de la FEN, ce qui implique d'y rester.

Étant devenu après ma thèse chercheur sur contrat à Bellevue, les collègues et les syndicats de Bellevue se sont mobilisés, et le SNCS m'a soutenu, à la fin de mon contrat pour que j'intègre au CNRS. Ce qui fut fait en décembre 1976, dans le corps des ingénieurs du CNRS.

Resté au SNCS jusqu'au congrès de juin 1977, je pris alors ma carte au SNTRS-CGT dans la section ESPCI, où mon laboratoire avait déménagé.

La question de la syndicalisation des chercheurs au SNTRS fut une découverte pour moi, lors d'un congrès (1984?) où tard le soir le congrès du SNTRS vota, à la majorité des délégués, pour la syndicalisation des chercheurs au SNTRS-CGT. Mais Guy Dupré (secrétaire général à l'époque) mit son mandat en jeu, ce qui modifia le nouveau vote, où la syndicalisation des chercheurs fut minoritaire. Il était alors une heure du matin.

Concernant l'USCA (Union des syndicats de chers et assimilés), ce fut une découverte en 1986, par la lecture du journal l'Humanité, organe du PCF. Cette information surprit doublement la direction du SNTRS. À la question de la syndicalisation des chercheurs, ce qui heurtait également de front le SNTRS, syndicat national, c'est le terme USCA qui impliquait une union de syndicats de sites.

Il s'en suivit que Thérèse Hirzberg, secrétaire générale de l'UGFF, partisans d'appliquer aux syndicats nationaux la décentralisation en les trans-

formant union de syndicats, venue au congrès du SNTRS de 1988 (?), fut outrée par un texte du SNTRS affirmant sa volonté de rester syndicat national y accueillant les chercheurs. Thérèse Hirzberg y prit la parole pour déclarer aux congressistes du SNTRS : « Ce n'est pas vous qui allez décider ! Vous ferez ce que je vous demande ! ». Il s'en suivit la rédaction d'une motion lue par JP Riccio, motion rédigée avec d'autres camarades, affirmant que, conformément aux principes du fédéralisme, le SNTRS, restait maître de sa forme d'organisation et donc resterait syndicat national, organisant les ITA et les chercheurs. Cette motion fut adoptée à une très large majorité, en présence de Thérèse Hirzberg.

En fin de compte, les camarades chercheurs de l'USCA rejoignirent le SNTRS en 1999 et Michel Pierre en fut l'un des secrétaires généraux adjoints. Bien que marqué ces derniers temps par ses problèmes de santé, il avait participé et animé la conférence de l'Union fédérale des retraités de la FERC en novembre dernier. C'est un très bon militant syndical qui est parti.

Jean-Pierre Fitoussi



J'ai rencontré Michel peu de temps après mon adhésion lors d'une conférence nationale chercheur.ses au siège du syndicat à Villejuif.

Michel était quelqu'un de très abordable, toujours prêt à échanger, à transmettre ses connaissances notamment concernant l'histoire du syndicalisme dans l'ESR, et l'intégration des chercheur.ses dans la CGT, à laquelle il a tant œuvré. Il m'a beaucoup aidé pour les défenses individuelles de chercheur.ses sur Jussieu, puis pour une défense collective quand deux équipes ont été liquidées dans l'institut de biologie de Sorbonne université.

Il était également très impliqué dans la défense des contractuel.les lors de la mise en œuvre catastrophique de la loi Sauvadet. On était toujours sûrs de la trouver en manif à Paris, soit derrière la banderole SNTRS-CGT, soit au micro de l'intersyndicale lors des grandes mobilisations. Même après sa retraite il était toujours très présent, que ça soit au dernier congrès à Dunkerque ou dans les commissions exécutives du syndicat, où il intervenait de façon pertinente dans les débats. Il n'avait pas fini de contribuer au syndicalisme de lutte et c'est très triste de le voir partir si vite. Salut à toi Michel.

Grégoire Nadin

J'ai connu Michel comme stagiaire lors du stage de découverte du syndicalisme, puis à deux reprises en tant que secrétaire de section, notamment lors de la session de novembre 2025.

À chaque rencontre, j'ai été marqué par sa grande pédagogie sur l'histoire de la CGT et ses nombreuses anecdotes du SNTRS.

Il y avait aussi les repas partagés, en petit comité ou autour de grandes tables, avec les stagiaires.

Des moments simples et précieux, faits d'échanges, de fraternité.

Entre ces stages, il y avait les congrès, les retrouvailles, les discussions.

Michel laisse une trace forte dans nos parcours militants.

Merci pour tout, camarade.

Xavier Saupin de Lyon

Passons passe puisque tout passe, nous nous retournerons souvent »
Pour notre génération, le monde rétrécit au fur et à mesure du départ, de plus en plus fréquent, de camarades.
Mais restent les souvenirs de luttes menées ensemble, de la certitude que nous avons alors de pouvoir changer le monde.

"Ne doutez jamais qu'un petit nombre de citoyens volontaires et réfléchis peut changer le monde" écrit Margaret Mead, qui ajoute, optimiste, « en fait cela se passe toujours ainsi ».

Michel Pierre faisait partie de ce petit nombre. Sans doute, n'avons-nous pas changé le monde. Mais notre monde, la Recherche, avec le SNTRS-CGT, nous avons essayé de le rendre meilleur. Et les générations qui nous suivent reprennent le flambeau dans un contexte difficile. Bonne année à ceux qui se battent pour nous tous
Au revoir Michel

Claudine Karlin

Hommage à notre ami, Michel Pierre qui nous a quitté le 24 décembre

Michel Pierre comme membre actif du comité d'animation du CUEM, participait régulièrement à nos réunions de travail et aux conférences que nous organisons. Son apport était apprécié. Il avait une grande expérience syndicale et a joué un rôle majeur dans la syndicalisation des chercheurs à la CGT. Un hommage lui a été rendu le vendredi 2 janvier. Nous reproduisons l'hommage que lui a rendu Michel Gruselle Président du CUEM.

Notre rencontre, puis notre histoire commune avec Michel sont celles de chercheurs scientifiques, militants syndicaux et politiques qui pendant des décennies ont lutté côte à côte pour le changement de société. C'est dans les années 1970, à la direction du Syndicat National des Chercheurs Scientifiques, alors à la FEN, qu'a commencé notre activité commune de militants et que s'est noué une amitié profonde qui a traversé et résisté à bien des événements. Michel était en charge des questions revendicatives et j'assumais la responsabilité de secrétaire général du syndicat. À cette époque la question centrale qui était posée était celle du statut des personnels des Établissements Publics Scientifiques de Recherche. Cette revendication était au cœur de la reconnaissance d'une activité de recherche à temps plein. Elle alimentait toutes nos manifestations et nous avons construit autour d'elle tout notre corpus revendicatif. Je veux prendre un instant sur la question du statut des personnels de recherche. Après l'élection d'une majorité socialiste-communiste à l'assemblée en 1981, la question de la titularisation est venue très fort sur le devant de la scène et nous avons poussé les feux depuis des années pour qu'il en soit ainsi. Mais entre les illusions créées par le résultat de l'élection et la volonté évidente du pouvoir de sauter cette question, il y avait la place pour priver les personnels d'un succès revendicatif majeur. Le ministre de l'époque en charge de la recherche, J. P Chevè-

nement, y était opposé et le PCF faisait pression pour que nous fassions profil bas. Le mot d'ordre de réussir le changement prévalait alors. Michel qui était le négociateur du syndicat, avec le soutien total de la direction du syndicat a refusé fermement cette perspective. Pied à pied y compris par des actions revendicatives, nous avons fini, avec l'appui du ministre de la fonction publique, Anicet le Pors, par emporter le morceau. Disons-le, le statut et son contenu sont aussi un résultat du travail de Michel. Plus nous portions cette idée de chercheurs et d'ITA comme agents d'une fonction publique démocratique au service de la population et de la Nation, plus nous étions convaincus de la nécessité d'un syndicalisme rassemblant l'ensemble des personnels et agissant de concert avec les travailleurs dans une CGT de classe et de masse, à l'opposé du corporatisme assumé de la FEN. Pour nous, tout en affirmant et -Michel y était particulièrement attentif- la nécessaire liberté de recherche, nous étions convaincus que recherche, innovation et production étaient des enjeux de lutte communs à tous les travailleurs. C'est cette conviction qui nous a guidés pour sortir du piège corporatisme où nous enfermaient la FEN. Cette bataille de fond nous l'avons menée et perdue au congrès de Bordeaux en 1983, face aux tendances réformistes et opportunistes de tout bord qui dans le SNCS et au-delà se liguèrent pour maintenir le syndicalisme chercheur dans un corporatisme de collaboration et de cogestion de l'institution. Si nos adversaires n'ont négligé ni les coups bas, ni les insultes nous traitant de : "tendance Bulgare" probablement en référence à des parapluies qui n'étaient pas de Cherbourg, nous avons tenu bon en restant sur le fond du débat. Michel fut de ceux qui ne baissèrent pas les bras, avec René, Jean Michel, Gilles, Daniel, Laurent, Christian, Collette, Geneviève, Bernard, André, Michel, et quelques autres, nous avons, et Michel a montré ici ses capacités politiques et d'organisateur, mené la lutte pour faire émerger, dans des conditions très difficiles, un syndicalisme CGT chez les chercheurs. Tous

ces efforts se sont traduits, après des dizaines de réunions et d'heures de réflexions, de contacts, menées dans une vive tension, à la création en 1986 de l'Union des Syndicats de chercheurs et Assimilés dont Michel devint le secrétaire général ; annonce faite le 24 septembre 1986 par l'UGFF-CGT que dirigeait alors T. Hizberg et qui fut la seule dirigeante de la CGT, avec l'UGFF, à soutenir clairement notre initiative. Je n'étais pas à Paris, au moment de l'annonce officielle, mais en mission du CNRS à l'étranger et plus précisément à Moscou. Je n'ai donc eu le récit du séisme créé par cette annonce qu'à mon retour. Les pressions perdurèrent longtemps après l'annonce officielle de la création de l'USCA. Ce fut violent et il fallait une profonde conviction pour y résister. Le premier résultat qui nous conforta dans notre action fut la pleine reconnaissance de l'USCA par la direction du CNRS à la suite d'élections de représentativité. Les coups pleuvaient de partout indiquant que nous avions bousculé profondément un édifice politico-syndical, le PCF et la CGT, certes fragilisé par leur stratégie d'alliance avec le réformisme et l'opportunisme, mais qui entendaient coûte que coûte s'y maintenir. Une anecdote à ce propos, j'avais avant de partir en mission signé le bon à tirer d'un article que j'avais écrit à la demande du PCF, à propos de la recherche et qui devait paraître dans les Cahiers du Communisme. J'ai eu la surprise à mon retour de le voir signé par un autre, probablement moins enclin à la contestation ! Dans ces circonstances, Michel a fait preuve d'un sang-froid politique remarquable et a assumé cette situation particulièrement complexe montrant ses qualités de dirigeant.

C'est seulement en 1998 qu'enfin chercheurs et ITA se retrouvèrent dans le SNTRS-CGT dont Michel devint secrétaire général adjoint en 1999 jusqu'en 2015 date de son départ à la retraite. Son travail à la Direction du SNTRS a été remarquable en particulier dans le domaine revendicatif mais pas seulement, apportant un point de vue pertinent et profond sur le sens des mesures prises par les gou-

vernements successifs pour mettre la recherche au service du patronat. Dans toute sa période d'activité, Michel n'a pas été derrière un bureau un homme que l'on qualifie d'appareil. Il était un chercheur, passionné par son activité pour qui le militantisme faisait partie de la vie elle-même. Il distribuait aussi facilement des tracts qu'il travaillait à comprendre les événements qui l'entouraient. Diriger pour lui, loin d'un acte d'autorité, était le prolongement de sa propre action militante. À la retraite, Michel a continué sa vie militante en prenant une part active à l'organisation des retraités

des EPST dans le SNTRS-CGT. Comme beaucoup des militants qui ont vécu cette période ouverte par l'élection de 1981, il a quitté le PCF et s'est interrogé sur la suite à donner au plan politique. Ici, nos voies, mais pas notre amitié, ont pris des chemins différents mais pas contradictoires. D'ailleurs, nous nous sommes retrouvés dans l'animation du Cercle Universitaire d'Études Marxistes. Michel, s'il était loin de s'enthousiasmer pour l'exégèse des textes de Marx, était par contre très attentif à ce que la question des sciences et des techniques prenne toute sa place dans la réflexion

politique et syndicale, marxiste. Si je lui pardonne tout au long de ces années de m'avoir traité avec, j'espère, un brin d'humour de : "grand réformard", il est difficile d'imaginer que nous devons continuer ce combat fraternel sans lui. Michel, Nous continuons le combat et d'autres viendront après nous pour le faire, ils ont commencé à émerger dans le soutien à la lutte de libération nationale de la Palestine et pour la libération de G.I. Abdallah, nous les avons vus, dans ces nombreuses manifestations où nous étions Michel, Françoise, Jeannine et moi au coude à coude.

Michel Gruselle

C'est avec tristesse que je joins mon témoignage à ceux de tous nos camarades, à la mémoire de Michel PIERRE. Dans les hommages au scientifique et syndicaliste exigeant qu'a été Michel Pierre, on doit souligner l'apport des chercheurs, son apport, dans la stratégie et dans les luttes intenses et incessantes, menées il a plus de 20 ans pour la défense du CNRS (à partir de 2003, puis 2004 avec SLR, en 2006 contre le « Pacte pour la recherche », puis la LRU ...)

Avoir côtoyé Michel dans ces conditions est un honneur.

Michel était un homme simple – au sens noble du terme. Il y a quelques années, alors retraité, il s'était mis à notre niveau de profanes, pour nous décrire avec passion les étapes, (et controverses), autour de la découverte de l'ADN... Je pense aussi à Michel, adolescent, sportif, qui descendait en vélo d'Athis-Mons, et passait la Seine pour venir pêcher aux Mazières, près de chez moi à Draveil, comme il nous l'avait raconté en toute simplicité...

Dans notre pays, dans nos banlieues immenses où des forces tendent à nous dresser les uns contre les autres, il émerge heureusement des êtres, comme Michel Pierre, qui par leur(s) lumière(s) et leur humanité tracent la voie vers le progrès, la paix et l'amitié.

Merci et adieu Michel.

Hervé TRULLARD, Membre de la CE du Sntrs, (2001 à 2006) et du BN (2002/2006)

Mon hommage à Michel, Je suis complètement sonnée par le décès de Michel alors que j'étais bien au courant de sa maladie. L'une des dernières transfusions a été fatale...

Vous êtes toutes et tous revenus sur son combat syndical et politique mais je voudrais aussi souligner la chaleur humaine de Michel lorsque nous travaillions ensemble. Les fous rires lorsque la préparation purifiée de ribosomes 40s était tombée par terre car Michel me parlait et penchait de plus en plus le tube ! Les nuits passées à faire des cinétiques sur les ovocytes micro-injectés !

Sans oublier ses chansons et ses déclamations de Baudelaire en manipulant.

Je remercie aussi profondément Michel de m'avoir fait toujours confiance, de m'avoir soutenue et poussée à passer une thèse et c'est grâce à lui que j'ai pu évoluer dans ma carrière !

Et je n'oublierai jamais, quand il revenait au labo après une réunion avec le ministère, sa phrase favorite : ça roule Pom !!!

Michel nous manquera toujours et je vais toujours le chercher des yeux à la prochaine manif...

Martine Pomerance

C'est avec une profonde tristesse que je viens d'apprendre cette terrible nouvelle. Bien sûr je pense à Françoise, à ses enfants et ses amis.

Michel que j'appelais « Mimi » était un exemple pour moi, dans son engagement politique sans faille. C'était un humaniste qui laissera un grand vide au syndicat et dans le cœur de ses camarades.

Je serai là le 2 janvier pour lui rendre un dernier hommage.

Amitiés

Dominique Gonzalez



Quelle bien triste nouvelle !!!!

Michel, avec Daniel, ont été les 2 premières personnes qui m'ont accueilli au SNTRS-CGT (hormis Gérard et Anne localement bien entendu).

Michel m'a accompagné à Orly les 2-3 premières CE auxquelles j'ai commencé à participer (à l'époque où on les faisait à Ivry), m'expliquant ce qu'était le SNTRS-CGT (et son histoire ... en quelque sorte j'ai eu le privilège d'avoir le stage en condensé pour moi tout seul dans sa voiture).

Comme écrit par Jean, également je n'étais pas toujours d'accord avec lui, mais peu importe, c'était un personnage du syndicat, un militant respecté et respectable, il va clairement nous manquer.

Et puis ! les "anciens", parfois ils nous enquiquinent, mais c'est au moment de leur départ qu'on s'aperçoit du vide qu'ils laissent ...

Patrice Morales

Mon témoignage « à chaud », écrit dans l'urgence le 26 décembre 2025, a été en grande partie repris dans le communiqué « officiel » du BN. Je vais donc ici compléter mon hommage à Michel par quelques souvenirs plus personnels.

Michel nous a quittés la veille de Noël, le mercredi 24 décembre 2025 succombant à une méchante infection bactérienne alors qu'il était déjà très affaibli par la maladie dans sa 77ème année. Au sein du SNCS-FEN et de la tendance Unité et Action (UA), Michel fait partie des militants voulant rejoindre comme chercheurs la CGT, ce qui était alors refusé par la confédération CGT (obéissant de fait aux injonctions du PCF, lequel voulait privilégier la tendance UA de la FEN).

Refusant ce dictat et face aux débats internes d'alors du SNTRS-CGT qui s'interrogeait sur l'élargissement de son champ de syndicalisation aux chercheurs mais était incapable de le faire à ce moment, Michel fut le cocréateur, avec Michel Gruselle, de l'USCA (Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés) en 1986 avec le soutien de l'UGFF (aujourd'hui l'UFSE) et de l'UGICT. Il a fait preuve de ténacité et d'opportunisme dans la réalisation de son objectif de syndiquer les chercheurs à la CGT : il a « profité » de la volonté, parfois non explicite, de l'UGICT de créer un syndicat spécifique « cadre » UGICT de cher-

cheurs au CNRS et à l'Inserm (idée non nouvelle à l'époque) ainsi que la politique de syndicat de « site » voulue par la confédération CGT et vivement prônée par l'UGFF au détriment des syndicats « nationaux ». Ainsi, Michel m'avait récemment avoué que le nom « Union des Syndicats » de l'USCA n'était pas son choix mais avait été imposé par Thérèse Hirsberg, secrétaire de l'UGFF. En fait, il m'a indiqué qu'ils (la direction de l'USCA) fonctionnaient comme un syndicat national, au grand dam de Thérèse ! Il s'en suivit une période d'une dizaine d'années de luttes fratricides CGT dans la recherche.

En 1996, Michel Pierre, comme Secrétaire Général de l'USCA, propose l'intégration des adhérents USCA dans le SNTRS CGT ce qui sera « officiel » au 1er janvier 1998 (Michel sera le premier « USCA » à adhérer au SNTRS en décembre 1997). Michel était de toutes les manifestations parisiennes et on pouvait compter sur lui et sa femme Françoise Courtin pour tenir la banderole du SNTRS CGT !

Depuis plusieurs années, avec Daniel Steinmetz (Secrétaire Général du SNTRS CGT de 2008 à 2015) Michel et moi, nous animions la formation syndicale aux nouveaux adhérents « Découverte du syndicalisme SNTRS CGT ». Il fallait voir la fougue de Michel racontant l'histoire de la CGT en particulier ses origines anarchosyndi-

calistes ! Je suis sûr que tous les stagiaires qui l'ont écouté doivent encore s'en souvenir ! Jusqu'au bout, il a donné toute son énergie à la transmission de sa très grande expérience syndicale et son dernier acte militant fut le stage que nous avons fait tous les trois à Lyon du 24 au 26 novembre 2025. Michel fut donc un grand dirigeant syndical d'abord au SNCS-FEN puis au SNTRS-CGT. Il était d'une énergie débordante pour défendre ses convictions en particulier la défense absolue de la liberté de la recherche des chercheurs (parfois en allant un peu trop loin dans ce registre comme cela s'est passé lors de l'« affaire Thion »). Mais il était d'une grande générosité et toujours à l'écoute des autres. Il était une référence sur tout ce qui concernait les statuts, le fonctionnement et l'histoire des organismes de recherche.

D'un « camarade », Michel était devenu un « ami » très proche malgré les divergences qui ont pu exister entre nous. C'est vraiment une triste farce qu'il nous a faite de partir la veille de Noël ! Je pense tout particulièrement à sa femme Françoise, à ses enfants, à sa famille et à tous les militants du SNCS-FEN, du SNTRS-CGT qui l'ont connu. Repose en paix et merci encore pour tout ce que tu as donné à la CGT !

Jean KISTER
Secrétaire Général Adjoint du SNTRS CGT de 1999 à 2021

Chère Françoise,

C'est avec une profonde émotion que j'ai appris le décès de Michel.

Je t'ai aperçue de loin lors du CSN et on m'avait dit que Michel était malade mais je n'imaginais pas sa fin proche.

La dernière fois que je l'ai vu longuement c'est au congrès de Dunkerque puisque je ne suis plus membre de la CE depuis.

L'expérience de Michel était immense. Il savait toujours trouver la juste formulation pour les revendications ou les positionnements du syndicat lorsque quelque chose faisait débat. Et cela tant pour l'indépendance de la recherche publique que pour la moindre revendication salariale ou sociale.

Son combat pour la fonctionnarisation en 82-83, il l'avait évoqué avec panache lors de la journée d'étude sur le statut de fonctionnaire au siège en janvier 2017 devant Anicet Le Pors et Alain Fuchs.

Je t'assure de tout mon amical soutien

François Bonnarel
Retraité de Strasbourg, ancien membre du BN

Je suis atterré et attristé par cette terrible nouvelle, j'ai bien connu Michel qui a toujours su harmoniser les débats parfois houleux entre camarades en apaisant les uns et les autres afin de faire avancer les discussions parfois pas toujours faciles selon les sujets.

C'est une perte irremplaçable pour tous et chacun d'entre nous et il nous manquera beaucoup.

J'ai toujours été impressionné par sa grande culture dans le domaine de la géopolitique ainsi que bien d'autres d'ailleurs avec les enjeux économiques qui se cachent toujours derrière et il nous a beaucoup appris sur ces sujets au niveau du bureau et c'était surtout un organisateur talentueux permettant d'aplanir les difficultés liées aux problématiques lors des différents congrès et réunions.

Je pense surtout à Françoise et nous sommes tous avec elle en ces moments de peine et de douleur, qu'elle reçoive nos sincères et profondes condoléances.

Face au destin, nous devons parfois nous incliner car il n'y a rien d'autre à faire, malheureusement.

S'il n'est pas possible d'honorer tous nos camarades déjà partis, je propose qu'une salle porte son nom en son honneur et en sa mémoire au vu des services rendus par Michel qui n'a jamais compté sa peine, pourquoi pas au CNRS vu qu'il a contribué à la vie et au développement de ce grand institut dans le cadre de ses activités professionnelles.

Très sincèrement

Bertrand Morache

SNCS FSU :

Chers Jean et Daniel,
Chères toutes et chers tous,
Nous sommes profondément attristés au SNCS-FSU du décès de Michel, nous transmettons toutes nos condoléances et tout notre soutien du SNCS-FSU à sa famille et ses proches. Michel a été un militant très engagé et a joué un rôle majeur au SNCS-FEN et dans son histoire.

Malheureusement, je ne pourrai pas participer à la cérémonie en cette fin de semaine, j'en suis désolé.

Le SNCS-FSU rendra un hommage à Michel lors de son congrès des 24, 25 et 26 juin 2026 où nous fêterons les 70 ans du SNCS.

Le SNCS-FSU renouvelle tout son soutien à la famille et aux proches de Michel.

Bien à vous toutes et tous,

Amicalement,

Boris Gralak Secrétaire général du SNCS-FSU



UFSE CGT :

Aux camarades du SNTRS-CGT et de la FERC-CGT

Cher.es camarades

C'est avec douleur et tristesse que nous apprenons le décès de Michel.

Michel était un très grand militant de la CGT qui nous aura beaucoup apporté.

Nous pensons à Michel, sa famille, ses proches, auxquels nous présentons nos condoléances.

Pour l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT,

Sylvie Aebischer et Christophe Delecourt Co-secrétaires généraux.

CGT INRAE :

Je viens de recevoir ce très triste message envoyé par Jean.

Michel et moi étions de la même génération militante. Au-delà de nos divergences politiques et syndicales, notamment par rapport à la création et à l'activité de l'USCA, je respectais profondément Michel étant persuadé qu'au final nous nous retrouverions pour changer cette société.

Nous nous sommes ensuite retrouvés comme responsables respectifs du SNTRS-CGT et de la CGT-INRAE.

Après la retraite, nous avons eu l'occasion de nous recroiser, de discuter, et de gentiment polémiquer, lors de diverses manifestations à Paris.

Etant actuellement dans l'Aveyron, je ne pourrai participer aux obsèques, mais j'entends saluer sa mémoire de militant infatigable pour les droits des personnels de la recherche mais aussi de toute la population.

Je suis sûr que les camarades du Bureau National de la CGT-INRAE qui l'ont connu partagent cet hommage.

Bon courage pour toute la famille

Alain Roques

Au bureau national du SNTRS-CGT

La CGT-INRAE vous exprime, ainsi qu'à sa compagne et à sa famille, ses plus sincères condoléances après l'annonce de la disparition de Michel Pierre.

Militant CGT infatigable, il aura aidé à ce que nos deux syndicats se retrouvent côte à côte pour mobiliser les personnels en défense de la recherche publique face aux coups portés par tous les gouvernements successifs de ces dernières décennies.

Il avait la qualité de ne pas cacher ses opinions, et nous avons pu avoir des divergences par le passé notamment vis-à-vis de l'USCA, mais la polémique ne nous empêchait pas de partager la même exigence du maintien et du développement des EPST nationaux et du statut de fonctionnaires d'État pour leurs personnels, avec en particulier le statut de chercheur à plein temps. C'est ce que nous avons porté ensemble avec conviction dans toutes les instances de l'ESR mais aussi au sein des instances de la confédération CGT lorsqu'il était devenu secrétaire national du SNTRS-CGT.

C'est donc avec une grande tristesse que nous saluons sa mémoire.

Salutations fraternelles

Le Secrétariat National de la CGT-INRAE

FERC-CGT

Au nom de toute la fédération, je veux saluer la mémoire de ce camarade qui a tant compté pour le SNTRS-CGT mais aussi pour la FERC où Michel avait récemment été réélu à la commission exécutive de l'union fédérale des retraités (UFR-FERC).

Son énergie et sa détermination nous manqueront inmanquablement à toutes et tous et c'est aujourd'hui toute la CGT qui perd un camarade.

Au revoir Michel !

Charlotte VANBESIEN Secrétaire générale de la FERC-CGT

Michel s'en est allé. Quel vide pour tous ceux qui l'ont connu ! Son apport au syndicalisme de lutte est considérable. Au sein du Syndicat des chercheurs scientifiques de la-FEN, il a été de ceux qui après 1981 considéraient que le syndicat ne devait pas en rabattre sur les revendications parce que la gauche était au pouvoir. Il a joué un rôle considérable dans la titularisation des personnels de recherche. Il n'a pas cédé face aux pressions de ceux qui reniaient déjà leurs promesses électorales, et de ceux qui s'accommodaient d'une nouvelle majorité politique au pouvoir. Mais une fois le principe du statut obtenu grâce à l'action continue des personnels, il a fallu affronter la volonté des ministères d'en réduire l'application. Il faut se représenter ce que sont les négociations et discussions avec les membres des cabinets ministériels avec tous ces professionnels de l'appareil d'État. Michel leur faisait face par sa connaissance des textes statutaires et réglementaires dans lesquels il s'était plongé. Cette capacité qui était la sienne de maîtriser ces textes s'est révélée déterminante chaque fois qu'il y avait des discussions sur les carrières les grilles, la reconnaissance des qualifications. La défense des personnels n'était pas seulement collective elle était aussi individuelle. Michel s'est beaucoup investi dans la défense des chercheurs dont la Direction voulait se débarrasser car jugés par elle insuffisamment productifs. Il a même défendu aux prud'hommes un salarié licencié par son employeur. Michel était un militant distribuant les tracts dans les laboratoires organisant des assemblées générales et des manifestations. Michel était un organisateur.

Il n'était pas un syndicaliste de salon. Tout ceci bien entendu en menant son activité de chargé de recherche puis de directeur d'équipe dont l'activité scientifique sera reconnue par l'accès au grade de Directeur de Recherche de 2e classe puis de 1re classe. Avec ses multiples activités, Michel avait du mal à tenir ses horaires. Il était souvent même très souvent en retard. À tel point que nous disions que tant qu'il était en retard de moins d'une heure, il était à l'heure. Son apport au syndicalisme de lutte fut déterminant avec la création du syndicalisme CGT chez les chercheurs scientifiques. Face au syndicalisme de plus en plus corporatiste du SNCS-FEN et à un parti qui avait décidé que les chercheurs devaient rester à la FEN, Michel et quelques autres camarades avec l'Union générale des

fédérations de fonctionnaires et de l'Union générale des Ingénieurs et cadres et techniciens de la CGT décidèrent d'en finir avec une situation datant de 1948 avec la scission de la FEN par la création du syndicat CGT des chercheurs scientifiques dont il fut le Secrétaire général. Les chercheurs scientifiques comme tous les salariés avaient leur place à la CGT. Place d'autant plus évidente que Recherche et Production sont intimement liées. Décision prémonitoire puisque depuis 1999 la recherche publique est officiellement au service de la compétitivité des entreprises. Cette décision ne passa pas inaperçue. Les pressions furent énormes pour faire disparaître le syndicat. Mais après de multiples péripéties le syndicalisme CGT des chercheurs rejoignit celui des Ingénieurs et techniciens pour constituer le syndicalisme CGT intercatégoriel des personnels de recherche. Michel fut élu à la Direction du syndicat et à la Direction du secteur chercheurs. Fonctions qu'il assumait jusqu'à son départ en retraite.

Mais la retraite professionnelle ne signifiait pas pour autant la retraite syndicale. Dans le cadre de la continuité syndicale Michel assumait la Direction de la section nationale des retraités. Avec Daniel Steinmetz et Jean Kister, il anima la formation des nouveaux adhérents au travers de l'histoire de la CGT leur transmettant son inestimable expérience. Chercheur CNRS, Michel fit sa carrière dans des unités Inserm sur le site de Bicêtre. Avec ses collègues, il était un spécialiste des Map Kinases et de la régulation des hormones thyroïdiennes. En 2005, le Pdg de l'Inserm, C. Bréchet, fit dépendre le renouvellement du mandat de l'unité de la sortie de l'équipe de Michel du projet d'unité. C'était un moyen qu'avait trouvé le Pdg de régler ses comptes avec la CGT.

Michel réussit à trouver un point de chute sur le site et continuer son activité de recherche. À rebours de l'idéologie élitiste du milieu, Michel a toujours aidé les chercheurs en difficulté. Le combat de Michel fut celui de l'avènement d'une société dans laquelle les salariés ne sont plus soumis à la violence sociale de la déréglementation de la perte de toutes leurs garanties statutaires dans laquelle les salariés ne sont plus que des éléments jetables au gré de l'employeur, soumis à une précarisation continue. Il s'agit pour ceux qui sont à la Direction du syndicat de poursuivre ce combat. Un des succès de la CGT dans la recherche fut la transformation des bourses des associations caritatives

en salaires conférant à ces dernières le statut d'employeurs. Ce ne fut pas une mince affaire. Ce fut une lutte de longue haleine qui trouva son épilogue grâce aux scandales de l'ARC. Juridiquement cela devenait intenable pour nos interlocuteurs. Les bénéficiaires de ces financements devenaient des salariés. Michel et moi rejoints par Jean Kister nous avons beaucoup œuvré pour cela. Nous pouvons être fiers de cet acquis. Il faut aussi rappeler la bataille pour l'application de la loi Sauvadet, qui obligeait à Cdiser après 6 années de CDD. Il a fallu lutter contre les idéologues dans la CGT pour qui il ne devait pas y avoir de CDI dans la Fonction publique ! Et contre les Directions d'organisme et d'université qui vidaient les CDD pour ne pas avoir à les Cdiser. Michel était un scientifique, il était au service de la connaissance. Sa ligne directrice était la pensée rationnelle.

Il avait le courage d'aller à l'encontre de la pensée dominante. Comment dans la patrie de Descartes a-t-on pu laisser se développer des mouvements anti technologie ? Comment ne pas voir que derrière l'écologie (et non l'écologie qui est une discipline scientifique celle de l'étude des êtres vivants dans leur milieu) il y a l'idéologie de la décroissance ! Michel était atterré par le développement de l'irrationnel des fake-news véhiculées par internet. Il avait écrit avec des scientifiques du syndicat au bureau confédéral de la CGT une lettre protestant contre la position de la confédération et de la fédération de la santé qui condamnait l'obligation vaccinale anti-Covid et le pass sanitaire.

Malgré ses multiples activités Michel n'était pas avare de son temps pour discuter, il était profondément humain. Françoise ta peine est infinie Vincent, Stéphane, Ophélie, vous pouvez être fiers de votre père !

Gilles Mercier



Le départ Michel laisse un énorme vide, et en fait, je n'avais imaginé le SNTRS-CGT sans lui, c'est aussi simple que cela ! Toutes et tous les camarades le reconnaissent, Michel était une figure, un pilier fondateur du SNTRS. Beaucoup ont déjà témoigné, envoyé des messages de sympathie, dont certains apparaîtront dans le diaporama préparé par Lorena. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été écrit dans ces témoignages ; je vais cependant insister sur deux aspects essentiels : la syndicalisation des chercheurs et chercheuses à la CGT et la pérennisation du SNTRS-CGT.

Pour le premier point, je reprendrai une partie de l'hommage écrit par le Bureau du secteur chercheur, qui sera lu intégralement à la conférence nationale du secteur, après-demain, jeudi. "Michel Pierre a été un des acteurs majeurs dans un premier temps de la création d'un syndicat de chercheurs à la CGT puis de son intégration au SNTRS-CGT à partir de 1998. Le SNTRS-CGT est alors devenu un syndicat des travailleurs de la recherche scientifique complètement intercatégoriel. C'est dans ce syndicat de lutte que plusieurs d'entre nous ont souhaité adhérer et ont été accueilli-e-s notamment par Michel qui a animé avec enthousiasme

et détermination le secteur chercheur pendant plusieurs années. Michel Pierre a également fortement contribué à l'établissement du statut de fonctionnaire pour les personnels de la recherche en 1983. En dehors de la responsabilité de secrétaire national adjoint du SNTRS, son action militante couvrait aussi bien la défense individuelle de collègues par sa profonde connaissance des statuts qu'une présence constante sur le terrain lors des manifestations et rassemblements pour la défense des personnels de l'ESR."

J'ajouterai à cela le combat de Michel pour le maintien et le développement des EPST nationaux, avec, au-delà du statut de fonctionnaires d'État, la défense du statut de chercheur à plein temps ! À l'heure où les appels à projet se multiplient, avec la tentative de transformer les chercheurs et chercheuses en petits chefs d'entreprise et/ou en une armée de précaires, il me semble que le statut de fonctionnaire chercheur à plein temps est une formidable protection, et Michel l'avait compris depuis longtemps !

J'en viens maintenant au deuxième point. Michel s'était aussi engagé dans la formation des plus jeunes, avec Daniel, Jean et d'autres. C'est à la fois par sa longue activité militante,

par son charisme ET par la formation plus formelle, que Michel aura grandement contribué au développement ET à la pérennité du SNTRS. J'aimerais insister sur ce dernier point : une des qualités essentielles qui confère une dimension supplémentaire à un pilier d'une organisation, c'est le fait de construire de nouveaux piliers pouvant prendre le relais pour faire vivre et prospérer l'organisation.

Quand je me réfère à un pilier, je ne pense pas nécessairement à une seule personne ; il peut s'agir d'une équipe de plusieurs camarades, complémentaires et très bien organisés.

N'oublions jamais que notre force est notre organisation collective !

Pour moi, Michel avait cette dimension supplémentaire, et, je conclurai là-dessus, le meilleur hommage que nous pouvons rendre à Michel, c'est de continuer à faire prospérer notre belle organisation, le SNTRS-CGT, chacun, chacune à son niveau possible d'engagement à un instant donné, mais avec une force collective organisée redoutable (pour le patronat) !

MERCI Michel !

Patrick Boumier

Chère Françoise,
C'est une profonde émotion qui nous a saisi à l'annonce du décès de Michel.
Nous te présentons nos plus sincères condoléances

Les membres de notre section qui fréquentaient la CE, le CSN et les journées d'études, ou les congrès ont maintes fois eu l'occasion de rencontrer Michel et d'apprécier la puissance de ses analyses.

L'expérience de Michel était immense. Dans les instances du syndicat, il trouvait toujours les mots justes pour préciser les revendications ou les positionnements du syndicat lorsque cela n'était pas forcément évident.

Rien ne lui était étranger, de la revendication la plus modeste jusqu'à la défense ferme des principes de l'indépendance de la recherche publique.

On se souvient notamment de son combat acharné pour l'application de la loi Sauvadet dans nos organismes.

Quant à son combat pour la fonctionnarisation des personnels des organismes en 82-83, il l'avait évoqué avec enthousiasme lors de la journée d'étude sur le statut de fonctionnaire qu'on avait organisée au siège du CNRS en janvier 2017.

On était plusieurs de la section à être présents lors de ce grand moment même si trop jeunes pour avoir participé à ce combat.

Nous nous souviendrons de sa bonne humeur, de sa gentillesse, de son humanité.

Pendant ces dernières années de maladie, il ne se plaignait jamais, montrant son côté humble et sa force.

De ne plus le croiser nous rend tristes...il va nous manquer.

Avec tristesse et amitiés,

Le co-secrétariat de la section de Strasbourg, Sandra, Guillaume, Gilles

Bonjour camarades et meilleurs vœux à toutes et tous malgré cette très triste nouvelle.

Je ne consultais pas mes mails pendant les congés, et je viens de tomber dessus, c'est un choc.

Je présente mes sincères condoléances à toute sa famille et ses proches avec retard et vous prie de m'en excuser.

Michel était une belle personne, même quand on n'était pas d'accord au départ sur un point, il avait toujours des arguments et des éléments à apporter au débat.

Entre autres, quand il était venu à Lille avec Daniel il y a quelques années (2017?) pour une journée de formation syndicale dans notre section où nous avions invité des sympathisants en plus des adhérents de la section il avait avec Daniel animé avec brio, dynamisme et humour cette session, avec une connaissance encyclopédique de l'histoire du syndicalisme et des mouvements sociaux qui avait remis les pendules à l'heure et marqué les participants.

Il nous manquera beaucoup.

Fraternellement,

Sébastien Huart

Pourquoi voter aux élections professionnelles ?

Notre champ professionnel académique a une importante culture de la démocratie, une pratique si importante, qu'elle est parfois banalisée voire négligée par les salariés. En tout cas, c'est une des interrogations que l'on pourrait avoir quand on observe l'érosion de la participation aux scrutins. Cependant il nous semble important de défendre cette démocratie, l'histoire européenne comme l'actualité outre-Atlantique sont bien là pour nous rappeler que lorsque les peuples s'en désintéressent et ne la font plus vivre, nos communautés subissent des dérives qui conduisent à des drames. Certes les enjeux démocratiques au sein de nos établissements ne sont peut-être pas comparables à ceux des États, mais quand on y regarde de plus près les conséquences sont loin d'être insignifiantes sur notre quotidien. Le rôle du CoNRS et des élu·es qui ont participé à la lutte contre les « CNRS key labs » ont été déterminants dans le rapport de force et la mobilisation de la communauté. Nous n'avons aucun doute sur la prépondérance des actions menées par les élu·es par rapport aux membres nommé·es ou même des élu·es sans étiquette syndicale. Cela devrait nous conforter sur l'importance de nos élu·es et de notre vie démocratique au sein de nos établissements. Les collègues confrontés aujourd'hui à des menaces de fermeture d'unité de manière autoritaire sont les témoins et les premières victimes de l'affaiblissement de notre rapport de force. C'est pour ces raisons et bien d'autres encore que nous devons nous réapproprier notre démocratie, investir des candidats le plus largement dans les instances pour constituer un maillage de camarades, élu·es et solidaires pour défendre ensemble nos salaires, nos emplois, nos métiers, nos unités et nos conditions de travail.

Il est temps de provoquer un électrochoc pour convaincre de la nécessaire mobilisation de tous nos adhérents mais aussi de la mobilisation de l'ensemble des salariés de nous soutenir dans la défense de la recherche publique, de ses personnels autant que dans la construction revendicative de l'action du SNTRS-CGT. Nous avons connu toute une série d'élections ces dernières années : les Conseils scientifiques d'instituts, le Conseil scientifique du CNRS, puis les sections du CoNRS, l'élection du Conseil d'administration du CNRS, puis des commissions interdisciplinaires. Même si nous considérons que toutes ces instances soient indispensables et qu'il ne fait pas sens de les comparer, les élections professionnelles sont probablement les plus importantes de toutes. Il s'agit en effet d'un scrutin essentiel pour la démocratie de nos établissements et absolument majeur pour le fonctionnement des organisations syndicales. C'est pour cela qu'il nous est apparu important de vous rappeler quels étaient les enjeux de ces élections.

Quels sont les enjeux des élections professionnelles

Les enjeux de ces élections sont avant tout démocratiques. Ces élections doivent permettre d'évaluer la représentativité syndicale selon les différents niveaux de scrutin, depuis le ministère jusqu'à nos établissements employeurs. Sans rentrer dans le détail de ces scrutins pour le moment, il convient de comprendre que ces élections vont permettre d'élire les représentant·es des personnels qui traiteront de toutes les questions réglementaires depuis les politiques indemnitaires, les carrières, les recrutements, ainsi que tous les aspects liés au fonctionnement de nos établissements autant qu'à nos conditions de travail. La tâche est importante. Elle va conduire à identifier le nombre de sièges que chaque syndicat obtiendra dans ces instances mais aussi dans toutes les instances de dialogue social (toutes sauf le Conseil d'administration et les instances du CoNRS¹) de l'établissement avec des compétences variées depuis l'hygiène et la sécurité, l'emploi, la politique indemnitaire, l'ensemble des références réglementaires et statutaires, l'action sociale, la formation permanente...

Il est important de souligner que plus une organisation syndicale obtiendra de sièges, meilleur sera son rapport de force tant vis-à-vis de la direction ou du ministère que vis-à-vis des autres organisations syndicales. En effet, c'est la représentativité qui permettra une meilleure « audition » de nos revendications du fait du plus grand nombre de représentants mais aussi compte tenu de son poids dans les votes.

Il en va ainsi ! Plus les résultats du SNTRS-CGT seront importants, mieux seront considérées nos revendications ! D'autres aspects se cachent derrière ces scrutins. La représentativité syndicale sert également à déterminer les moyens syndicaux. Ces moyens sont de plusieurs natures. Il s'agit des dotations budgétaires (dit crédits sociaux) que nos établissements attribuent aux syndicats pour nous permettre de fonctionner. Il y a également les heures de décharges de service. Ces heures permettent de libérer du temps de travail pour nos militants afin qu'ils puissent se consacrer au fonctionnement et à l'animation syndicale. Ces heures de « décharges de service » sont attribuées de façon nominative sur des quotités complète ou partielle à tous les niveaux de l'organisation pour assurer son fonctionnement. Des heures peuvent également être attribuées sporadiquement pour permettre de couvrir l'absence d'un ou d'une militante de son poste de travail afin qu'il ou elle puisse se consacrer à une activité syndicale. Tout ceci fait partie du « droit syndical » que nous défendons ardemment. Mais pour en bénéficier pleinement, nous devons œuvrer pour renforcer notre représentativité.

Concrètement pour quoi vote-t-on aux élections professionnelles ?

Il convient de préciser que les élections professionnelles se composent de plusieurs scrutins et donc de plusieurs votes. Aujourd'hui les élections professionnelles se définissent selon trois niveaux : ministériel, établissement employeur et éventuellement l'établissement hôte quand celui-ci n'est pas votre employeur.

Ainsi nous allons être amenés à voter pour désigner nos représentants dans les comités sociaux d'administration (CSA). Il s'agit des comités où siègent les représentant·es élu·es des personnels selon un scrutin de liste sur étiquette syndi-

1 CoNRS : Comité national de la recherche scientifique

cale. Ces comités existent à chacun des trois niveaux de consultation, à savoir les ministères, l'établissement employeur et l'établissement hébergeur.

Qui sont les établissements hébergeurs ?

Dans la recherche de nombreuses unités sous tutelle des EPST sont hébergées par des universités, c'est le cas de plus de 80 % des unités sous tutelle CNRS. Il existe aussi des unités hébergées sur des sites du CNRS, de l'INSERM, du CEA, de l'INRAe, ou chez d'autres établissements. Dès lors qu'un établissement héberge votre lieu de travail, il porte la responsabilité de vos conditions de travail. C'est pour ces raisons que nous sommes électeurs au CSA de l'établissement hébergeur. Ainsi, en désignant les élu·es des CSA, vous participez indirectement à l'identification des représentants des personnels dans les F3SCT et F4SCT (formation en charge de l'hygiène, la sécurité et des conditions de travail) qui auront la charge de défendre vos conditions de travail.

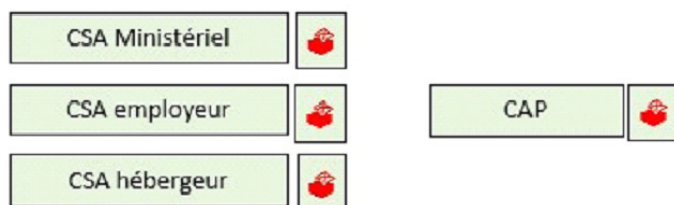
Si votre hébergeur est votre employeur, vous ne participerez qu'aux scrutins des CSA du ministère et de votre employeur.

Si votre hébergeur est différent de votre employeur, vous devrez participer aux scrutins des CSA du ministère, de votre employeur, ainsi que de votre établissement hébergeur.

Et le dernier scrutin sera celui des CAP

Un autre scrutin sera également présent aux côtés du scrutin du CSA employeur. Il s'agit de celui des CAP, les commissions administratives paritaires. Est-il encore utile de préciser l'importance de cette instance ?

Cette élection vise à désigner nos représentants dans les CAP.



Leurs missions sont particulièrement importantes puisque leur rôle sera de vous défendre au sein des commissions sur toutes les questions qui relèvent de votre carrière, et c'est une voie de recours essentielle dans la gestion administrative de votre situation d'employé.

Les CAP sont aussi sollicitées pour des missions « disciplinaires »² ou pour les comités médicaux. Pour ces sujets particulièrement sensibles, le choix des élu·es est donc extrêmement important !

Nous allons devoir choisir l'organisation et les élu·es qui seront les mieux à même de vous défendre dans toutes ces situations. Il nous appartiendra de choisir :

- Des élu·es indépendants de l'administration,
- Des élu·es vertueux et altruistes,
- Des élu·es engagés et combatifs

Comment vont s'organiser techniquement ces scrutins

Les dernières élections ont provoqué énormément de confusion, chaque niveau de consultation avait ses propres modalités et son propre mode de scrutin avec des conditions d'identifications différentes. Parfois à l'urne, parfois électronique mais sur des portails différents, toutes ces modalités différentes ont généré de grandes confusions et ont provoqué une chute de la participation dramatique compte tenu de l'importance du scrutin.

Cette fois-ci, le scrutin électronique sera normalisé à l'exception de quelques rares dérogations. Pour l'Enseignement supérieur et la recherche, nous avons exigé du ministère des simplifications afin que tous les électeurs soient sur un plan d'égalité. Ainsi, les scrutins du ministère et de nos employeurs (EPST) seront tous sur le même portail de vote. Nous partagerons le même dispositif d'authentification. Une seule procédure d'accès vous donnera ainsi accès aux trois principaux scrutins. Le ministère a indiqué envisager s'appuyer sur le système d'authentification « ENSAP », le même que le portail vous permettant d'accéder à vos fiches de paie.

Si votre hébergeur est un EPST ou un EPIC, ces établissements partageront le même portail de vote que le ministère, votre participation s'en trouvera ainsi simplifiée.

Si votre hébergeur est une université, cela va dépendre des choix de celle-ci.

La plupart des universités (149 sur 177 établissements) ont fait le choix de recourir à la plateforme du ministère pour organiser leurs scrutins. Mais dans une minorité de cas, elles ont eu la liberté de choisir d'autres plateformes. Le vote sera quand même par voie électronique mais vous serez confronté à un autre portail avec une autre procédure d'authentification.

2 CAP disciplinaire : convocation de l'instance dans l'instruction de mesures disciplinaires sollicitées par l'administration. Celles-ci peuvent aller de l'avertissement à la radiation.

Affirmer la CGT !

Les différents niveaux d'expression de scrutin ont parfois conduit à afficher sur les bulletins de votes des acronymes différents pour le vote CGT. En effet, selon le niveau de l'instance, l'étiquette FERC correspondait au CSA du ministère, le SNTRS-CGT pour nos établissements et la FERC-Sup dans les établissements universitaires hébergeurs.

Afin de permettre une meilleure lisibilité et la continuité de l'action de notre action syndicale, nous affirmons un affichage commun autour du sigle « CGT » !

Notre enjeu sera aussi de mieux communiquer et d'œuvrer à une meilleure identification de nos organisations.

Quand allons-nous voter ?

Le vote aura lieu du 3 au 10 décembre 2026.

Les candidatures seront à déposer du 5 au 22 octobre 2026 au plus tard. Ainsi nous allons devoir constituer nos listes dès le printemps 2026, bien avant le mois de juillet.

La commission exécutive du SNTRS-CGT devra valider l'ensemble de nos listes et de nos candidatures en septembre, en amont du dépôt de nos candidatures.

Ainsi les candidatures et la construction des listes doivent s'opérer avant les départs en vacances, donc avant juillet.

Si vous souhaitez manifester le souhait de participer à ces scrutins,

**Si vous souhaitez des renseignements pour mieux comprendre les enjeux et les missions des élu-es dans ces instances,
N'attendez pas !**

Manifestez-vous auprès du bureau national dès à présent.

La campagne, c'est l'affaire de tous

Le SNTRS-CGT devra s'inscrire dans une campagne électorale dès mars 2026 afin de valoriser nos actions, partager nos revendications et encourager le soutien des personnels à notre organisation.

Ce scrutin porte l'engagement de notre syndicat dans la défense des personnels, mais pas seulement.

Ce scrutin est aussi un appel à la responsabilité des électeurs

Plus que jamais nous devons encourager des élu-es et des représentants qui défendent avec vigueur et endurance nos revendications. Cet engagement est dans l'ADN de la CGT et du SNTRS-CGT. Le choix des électeurs doit être présenté comme un choix de responsabilité :

- Ne pas s'exprimer, c'est laisser les autres le faire à votre place !
- Ne pas s'exprimer, c'est consentir et nous rendre complice des choix des autres !

A contrario, exprimer et porter le vote « CGT », c'est :

- Exprimer un choix de responsabilité pour un collectif dynamique et engagé
- Exprimer un choix de contenu et de qualité revendicative
- Exprimer un choix de posture et d'indépendance de l'employeur
- Exprimer un choix d'authenticité vertueuse et altruiste
- Exprimer le choix de l'engagement et de la combativité

Alors partageons et valorisons nos actions militantes et revendicatives auprès des personnels pour les encourager au choix de la responsabilité.



Focus sur la protection fonctionnelle des agent. es public.ques

Sources : site service-public.gouv.fr fiche F32574 – articles publications UFSE CGT « Fonction Publique » octobre et novembre 2024 (numéros 343 & 344) – guide 2024 DGAFP

Définition et contexte

La protection fonctionnelle est la protection due par l'administration à ses agents à raison de leurs fonctions. En tant qu'agent public, si vous êtes victime d'une agression ou que votre responsabilité civile ou pénale est mise en cause, en lien ou compte tenu de vos fonctions ou de votre qualité d'agent public, l'administration ou la collectivité publique doit vous protéger. C'est ce qui s'appelle la protection fonctionnelle.

Le droit à la protection fonctionnelle est reconnu comme principe général du droit par le Conseil d'État dès 1963, est réaffirmé par la loi de 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, puis confirmé dans le Code général de la Fonction Publique (CGFP, articles L134-1 à L134-12).

Il est constaté ces derniers temps une augmentation significative de situations conduisant les agent. es à demander le bénéfice de la protection fonctionnelle, résultat des politiques publiques et gouvernementales austéritaires, d'une précarisation grandissante à la fois des usagères et des usagers et aussi du service public lui-même, par le manque de moyens humains et financiers suffisants à l'accomplissement des missions respectives.

*****Vous pouvez bénéficier de la protection de votre administration employeur que vous soyez fonctionnaire ou contractuel.*****

Si vous avez été violenté, menacé, injurié, diffamé ou victime de harcèlement et cela du fait de vos fonctions ou de votre qualité d'agent public, vous pouvez bénéficier de la protection fonctionnelle (aussi appelée « protection statutaire ») assurée par votre administration. Toutefois, cette protection ne peut vous être accordée si vous avez commis une faute personnelle détachable de l'exercice de vos fonctions¹

Par ailleurs, cette protection peut s'étendre aux membres de votre famille s'ils sont eux-mêmes victimes d'attaques du fait de vos fonctions. Contrairement à ce qu'indiquent certaines administrations, il n'est pas obligatoire de déposer une plainte pour solliciter et obtenir la protection fonctionnelle (même si fortement conseillé en cas d'agression, à minima déclarer une main courante). Le compte-rendu des faits subis par l'agent.e suffit.



Démarche

Si vous êtes victime d'une attaque ou poursuivi devant une juridiction civile ou pénale pour une faute de service, vous devez en informer sans délai votre hiérarchie. À ce titre, il vous appartient de formaliser votre demande de protection fonctionnelle par écrit, à la date des faits en cause. Votre demande doit être motivée et comporter toutes les précisions utiles sur les faits ou les poursuites pour lesquels vous sollicitez la protection fonctionnelle, notamment les documents établissant le lien

entre les attaques et vos fonctions. Il est fortement conseillé de joindre tout document de nature à apprécier les faits pour lesquels vous demandez la protection fonctionnelle.

*****Aucun texte n'impose de délai pour demander la protection fonctionnelle.*****

Le simple fait que la demande de protection survienne longtemps après les faits ne suffit pas à justifier un refus.

En cas de refus, votre administration doit vous en informer par écrit. Votre administration doit vous préciser les motifs de son refus et vous indiquer les voies et délais de recours. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois suivant la réception de votre demande vaut décision implicite de refus (il est conseillé d'envoyer le dossier en recommandé avec avis de réception, ou contre remise d'un récépissé du SRH, afin de déclencher officiellement le compteur du délai de droit commun de 2 mois).

Réponse de l'administration

- L'administration octroie la protection fonctionnelle : elle doit être formalisée par courrier
- L'administration refuse : la décision doit être motivée
- L'administration ne répond pas : vaut rejet implicite au bout de 2 mois sans réponse.

En cas de rejet explicite ou impli-



1 Une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions est soit :
• une faute commise en dehors du service et dépourvue de tout lien avec le service ;
• une faute commise pendant le service mais qui relève de préoccupations d'ordre privé (enrichissement ou intérêt personnel), d'excès de comportement, ou d'un manquement au regard des obligations déontologiques de l'agent public.

cite, il est possible de formuler un recours gracieux (auprès de l'autorité qui a rendu la décision) ou un recours hiérarchique (autorité de niveau supérieur). Un recours devant la juridiction administrative est aussi possible dans un délai de 2 mois après notification de la décision (ou après le délai valant refus implicite).

Au CNRS, les demandes sont instruites par une équipe relevant du service juridique, transmises par l'intermédiaire des SRH de proximité.

Les mesures de la protection fonctionnelle

La mise en œuvre de la protection fonctionnelle repose sur des mesures de prévention, de protection, d'assistance et de réparation. Il appartient à l'administration de déterminer, dans chaque situation, les mesures les plus appropriées lui permettant de remplir son obligation, compte tenu des circonstances.

Les mesures prises doivent néanmoins assurer une protection réelle,

permettre de faire cesser les atteintes dont l'agent est victime et réparer le préjudice qui en a résulté. Elles ne se limitent donc pas uniquement à la prise en charge des honoraires d'avocat et des frais de procédure, même si cette intervention financière est fréquente.

Des mesures de prévention : par exemple dispositif permettant de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes, formulaire intranet, une cellule spécialisée.

Des mesures de protection : par exemple protection matérielle et physique de l'agent ou de sa famille, changement d'affectation, signalement aux autorités policières ou judiciaires, demande de protection du domicile, dépôt



de plainte, enquête administrative au sein des services (sanction à l'encontre de l'auteur de l'attaque).

Des mesures d'assistance diverses : telles que dispositif d'orientation, de conseil et d'accompagnement des agents, prise en charge des honoraires d'avocat et des frais de procédure, assistance juridique, soutien moral et institutionnel à l'agent, accompagnement de l'agent auprès des forces de l'ordre compétentes, organisation d'une conciliation (conflits interpersonnels), droit de réponse ou de rectification en tant qu'employeur, signalement sur la plateforme PHAROS et auprès de l'hébergeur ou du fournisseur d'accès de tout contenu suspect ou illégal constitutif notamment d'incitation à la haine ou de terrorisme et d'apologie du terrorisme, autorisations d'absences, pour se rendre aux convocations judiciaires notamment.

Des mesures de réparation : prise en charge des condamnations civiles, indemnisation par l'administration du préjudice subi (en cas d'attaques). L'employeur met en jeu sa responsabilité s'il ne prend pas toute mesure utile à la protection de l'agent.e visé.e.

Patrice Morales



CR des CS des 20-21 octobre 2025 et 24-25 novembre 2025 et du CS exceptionnel du 11 décembre 2025

Expressions et analyses propres au SNTRS-CGT

Ces réunions du conseil scientifique ont été quasi exclusivement consacrées aux discussions et présentations des directions scientifiques d'instituts sur les créations, transformations, ou suppressions d'unité. À cette occasion, les directions scientifiques viennent présenter leurs orientations en termes de politique scientifique. Le temps prévu à l'audition des directions scientifiques a été doublé ce qui a conduit le CS à instruire et à organiser ces discussions au sein du conseil sur deux sessions. La dernière réunion exceptionnelle du CS est inhérente à l'obligation statutaire de présenter la répartition des crédits entre les disciplines. Le Parlement ayant tardé à adopter un budget, le CS a été convoqué pour l'adopter formellement. Ces réunions ont également été des temps importants d'échange avec la direction générale (avec le PDG) sur la situation de l'établissement et le budget 2026 qui sont demeurés sans conclusion jusqu'au 11 décembre 2025. Nous avons également été informés de la campagne de recrutement chercheur 2026.

En dehors de ces points, le CS n'a traité que des éméritats et de quelques cooptations au sein de CSI. Des procédures formelles et sur des périmètres limités puisque seuls les membres du collège A participent aux avis sur les éméritats.

Discussions avec les directions scientifiques

Les directions scientifiques ont égrené leurs politiques scientifiques et les dispositifs qu'elles mettent en œuvre pour maintenir, animer ou piloter les champs disciplinaires qui relèvent de leurs directions.

Il est notamment question des appels à projets (AAP) ou des dispositifs visant à favoriser les projets interdisciplinaires ou les collaborations internationales.

Ces échanges ont permis de questionner les directions scientifiques sur leurs choix dans la mise en œuvre de la politique scientifique voulue par la direction et visant à réduire le nombre d'unités. Les disciplines sont très différentes de par leur organisation ou leur implantation. Ainsi l'IN2P3 et l'INSU n'avaient pas d'unités concernées par des restructurations ou des fermetures. Cela dit, l'INSU avait déjà restructuré fortement ses unités franciliennes suite à la perte d'une partie du site de Meudon (un autre dossier honteux !). Ainsi l'INSU a transformé 6 UMR en 3 UMR et une UAR. L'IN2P3 ne compte que 15 unités là où d'autres disciplines en comptent plus d'une centaine. Pour autant la physique nucléaire et des particules subit les politiques d'austérités de la même façon que les autres. La forte concentration de leurs effectifs au sein de ces unités affecte également ses unités et ses personnels mais d'une autre manière, ce qui doit nous obliger à les considérer autrement. Les instituts essaient malgré tout de protéger leur discipline en maintenant des outils d'animation scientifique mais l'érosion de leurs budgets affecte considérablement leur capacité d'action. Seuls les postes demeurent un levier essentiel dans leur soutien à la politique scientifique affichée... tant qu'ils en ont encore un peu...

Campagne de recrutements chercheurs 2026

La campagne de recrutement a été présentée par la DRH mais le sujet a été également discuté avec le PDG et les directions scientifiques en cohérence avec leurs politiques scientifiques. Cette politique de recrutement est soumise à de fortes tensions sur l'emploi actuellement. Globalement le CNRS parvient à maintenir ses recrutements grâce à un schéma pluriannuel de ressources humaines (2023-2027) visant à lisser les recrutements par rapport aux départs en retraite. Cela lui permet de garantir les recrutements de 270 postes chez les chercheurs (chargés de recherche, CR ; Directeur de recherche, DR) et 360 postes chez les Ingénieurs et techniciens. Les 270 postes chercheurs se composent de 250 postes pour les concours chercheurs et de 20 postes « réservés » pour les concours de « DR externe ». Bien que les chiffres soient sensiblement équivalents les années antérieures, nous relevons que la « réserve » pour les « DR externes » passe de 15 postes en 2025 à 20 en 2026... Pour les postes permanents la répartition proposée par la direction est la suivante :

Recrutements 2026										
Instituts	IN2P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU
Rappel 2025	10	33	11	28	18	53	38	21	19	24
Concours 2026	10	32	11	27	17	55	37	21	16	24

Source : Direction générale du CNRS

Ce qui se traduit en termes d'effectif par des niveaux d'emploi arbitré pour 2026 et 2025 (en ETPT) :

Entité	IN2P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU	Total Instituts	RC	EXT	RME	Total
2026	1818	2882	1374	2174	1049	4688	3094	1907	663	2336	21985	2411	46	343	24785
2025	1829	2899	1363	2164	1050	4696	3075	1913	653	2327	21969	2412	51	409	24841

Source : Direction générale du CNRS

Ces échanges furent notamment l’occasion pour la direction de confirmer la poursuite des chaires de professeur junior (CPJ) au CNRS après un temps de divergences avec le ministère qui avait menacé de ne plus en attribuer au CNRS. Bien que la Direction générale tente de défendre le dispositif en niant une éventuelle substitution sur des postes de DR, les échanges tendus sur ce point doivent nous encourager à maintenir une vigilance en rappelant que la promesse du gouvernement lors de la création des CPJ était qu’elles ne se substitueraient pas aux postes actuels. Parmi les éléments qui nous conduisent à en douter, il y a les postes dits de « DR externes ». Sur l’ensemble des postes « DR », la grosse majorité des possibilités sert à promouvoir les chargés de recherche sur un recrutement en directeur de recherche. L’impact sur la masse salariale est limité puisqu’ils sont déjà sur des « postes budgétaires ». La direction identifie plus spécifiquement les possibilités de recrutements externes dont l’impact sur la masse salariale est plus significatif. Ces recrutements fonctionneraient assez bien en dehors d’un vrai problème de discrimination de genre. En effet, le CS s’en était ému en 2024 avec une seule femme sur 15 recrutements. Mais cette année, nous avons observé une augmentation significative des postes « réservés » pour les « DR externes » passant en quelques années de 10 à 15, puis portée à 20 postes (soit + 25 % d’augmentation) pour cette année 2026.

Les membres du CS s’en sont interrogés mais les réponses de la direction générale n’ont pas permis d’en apprécier l’objectif politique.

C’est pour ces raisons que nous pouvons soupçonner une réserve de postes visant à comptabiliser les titularisations des CPJ dont les cycles arrivent justement à échéance avec la première titularisation cette année.

Le bilan des CPJ fait apparaître des « ouvertures de postes » avec des reports les années suivantes lors des recrutements infructueux :

- 2022 : 22 postes
- 2023 : 33 postes plus 4 reports (de CPJ infructueuses de 2022)
- 2024 : 43 postes plus 10 reports
- 2025 : 47 postes plus 12 reports
- 2026 : 40 postes (sous réserve des arbitrages budgétaires)

Source : Direction générale du CNRS

Informations sur le budget

Globalement ils nous ont informés que le budget 2026 serait à la hauteur de 2025 mais sans prise en compte des revalorisations auxquels le CNRS est contraint notamment sur la masse salariale. Par exemple, aucune des mesures dites « Guerini » de la LPR (mesures associées à la loi de programmation de la recherche), la PSC (la participation de l’employeur au financement de la protection sociale complémentaire) ou du GVT (Glissement vieillesse technicité : augmentations de la masse salariale liée à la revalorisation indiciaire des agents lors des changements d’échelon) n’ont pas été « compensés » dans le budget 2026. Pire encore, pour le CAS pension, les retraites ayant fait l’objet de revalorisations « automatiques » au regard de l’inflation en 2025, l’État n’avait pas financé les revalorisations, contraignant le CNRS à les financer sur ses propres dotations. Cela avait coûté 42 millions à l’établissement. Pour 2026, la revalorisation 2025 n’est toujours pas budgétisée, pas plus que celle de 2026 portant ainsi l’effort pour l’établissement à 84 millions d’euros. Les informations recueillies lors du CS exceptionnel du 11 décembre ont confirmé un budget extrêmement contraint portant le poids de la masse salariale sur la subvention d’État (SCSP) de 85 % en 2025 à 91 % en 2026. Ce budget aurait fait l’objet d’un arbitrage du Premier ministre face aux exigences de « Bercy ». Pour autant le ministère des finances publiques n’aurait pas désarmé en indiquant attendre quelque 250 millions d’économie de la part du CNRS sur ses dépenses, ce qui dépasse les capacités budgétaires « disponibles ». Ainsi les crédits dits « FEI » (Fonctionnement Équipement Investissement) sont annoncés avec une baisse moyenne de -12 %. Mais ce dernier chiffre est à considérer avec prudence car les directions scientifiques nous ont bien indiqué qu’elles préempteraient en amont les budgets nécessaires pour couvrir les charges qui leur incombent (TGI « très grosses infrastructures », frais d’infrastructures, etc.). Ainsi selon les disciplines les baisses pourraient être bien plus significatives. Concernant les ressources propres (RPB) après des prélèvements qui se voulaient « pédagogiques », les directions scientifiques ont confirmé qu’elles procéderaient à des prélèvements d’au moins 10 % des reliquats. Pour la direction générale, ces budgets font considérablement augmenter les comptes de l’établissement qui affichaient 1,5 milliard de trésorerie. Cette situation n’est pas exclusive au CNRS puisque les universités affichent près de 4,5 milliards d’euros sur les fonds de roulement, cependant la direction déplore que seul le CNRS soit victime de cette convoitise qui est paradoxalement due à sa réussite aux appels à projet. À partir de cette année 2026, la partie mobilisable de la trésorerie du CNRS sera intégralement consommée à la demande du ministère des finances.

Voici l’évolution du budget « FEI » du CNRS :

	Evolution des crédits FEI (en M€)		
	BI 2025	BI 2026	Evolution 2026/2025
FEI des instituts	267,2 M€	270,0 M€	2,7 M€
Actions scientifiques transverses	8,8 M€	9,2 M€	0,4 M€
TGIR	69,9 M€	69,9 M€	0,0 M€
Autre FEI	194,2 M€	228,9 M€	34,7 M€
TOTAL	540,1 M€	578,0 M€	37,9 M€

(FEI : fonctionnement équipement investissement)

Source : direction générale du CNRS

Ce tableau de l'évolution des crédits est en trompe-l'œil pour plusieurs raisons : les 2,7 M€ (millions d'euros) de différence 2026/2025 correspondent à une modification du périmètre de calcul correspondant à exactement la même somme. Mais le plus grave selon nous dans ce budget, c'est que la direction essaye de maintenir « en apparence » un FEI des instituts de 270 M€ sur subvention d'État, mais que faute des budgets nécessaires, 82,6 M€ proviennent d'une consommation de la trésorerie compromettant sévèrement les comptes du CNRS. À partir de cette année, le CNRS n'aura plus aucune réserve de trésorerie ce qui n'empêche pas le ministère des finances de lorgner sur la trésorerie correspondant à des fonds gagés (projets ANR, ERC, etc.). Enfin il ne vous échappera pas que ces budgets ne prévoient aucune revalorisation au regard de l'inflation qui érode le pouvoir d'achat des laboratoires. Depuis des années les budgets sont loin de compenser cette érosion mais l'inflation subie par les activités scientifiques est bien plus importante que celle des ménages. Pour le comprendre, il suffit de suivre les prix des gaz scientifiques, des accès aux revues, des consommables prohibitifs sans parler de tous les produits chimiques et autres solvants.

La répartition soumise à la consultation du CS exceptionnelle est donc la suivante :

	Budget FEI agrégat 1 des instituts				
	BI 2022	BI 2023	BI 2024	BI 2025	BI 2026 (*)
IN2P3	32,1 M€	32,9 M€	32,4 M€	32,4 M€	32,7 M€
INC	27,9 M€	29,4 M€	28,7 M€	28,5 M€	28,6 M€
INEE	15,1 M€	16,0 M€	15,6 M€	15,5 M€	15,8 M€
INP	32,1 M€	35,5 M€	34,6 M€	34,5 M€	34,8 M€
INS2I	12,2 M€	13,0 M€	12,7 M€	12,7 M€	13,0 M€
INSB	58,8 M€	64,5 M€	63,0 M€	62,8 M€	63,1 M€
INSHS	20,7 M€	21,9 M€	21,5 M€	21,4 M€	21,6 M€
INSIS	21,6 M€	22,8 M€	22,3 M€	22,1 M€	22,4 M€
INSMI	6,7 M€	7,3 M€	7,2 M€	7,2 M€	7,5 M€
INSU	29,6 M€	31,0 M€	30,4 M€	30,3 M€	30,4 M€
Non réparti		29,5 M€	14,6 M€		
TOTAL	256,8 M€	274,3 M€	268,4 M€	267,2 M€	270,0 M€
Actions scientifiques transverses	2,1 M€	7,1 M€	7,9 M€	8,8 M€	9,2 M€
TOTAL	258,9 M€	281,4 M€	276,4 M€	276,0 M€	279,2 M€

(*) Mesure de périmètre interne : intégration des dotations de fonctionnement des directions instituts (+3 M€)

Source : Direction générale du CNRS

D'habitude le conseil vote à l'unanimité la répartition des moyens. Pour exprimer ses réserves, le CS assortit habituellement ce vote d'une mention dénonçant l'insuffisance des moyens budgétaires et humains. Néanmoins cette année, à la faveur d'une longue discussion, une grande majorité des membres ont questionné la pertinence même de cette répartition puisqu'elle prévalait à la politique scientifique inhérente aux « CNRS Key Labs ». Bien qu'il ne s'agisse pas de remettre en cause la répartition disciplinaire, la situation apparaissait pour les membres du conseil comme critique pour l'organisme au point de compromettre son rôle et ses missions sans qu'une véritable orientation n'ait été proposée. Cela a conduit le CS à s'abstenir de voter la répartition à une grande majorité. Vote sur la répartition : POUR 5 – Abstention 18 – CONTRE 0

Politique scientifique – les laboratoires stratégiques... Ou pas

Comme chaque année les instances du CoNRS dont le CS, sont consultés « sur la création, le renouvellement ou la suppression des unités » dans le cadre de la politique scientifique de l'établissement et pour chaque discipline. Il convient de rappeler que les restructurations conduisant potentiellement à une dés-association (ou dés-UMRisation) du CNRS d'une unité peuvent emprunter des voies différentes selon leur situation, leur taille, les effectifs CNRS en leur sein et les opportunités sur le bassin scientifique dont elles dépendent.

Une unité « UMR » peut se voir contrainte, ou encouragée fortement, à fusionner avec d'autres unités, restant ainsi UMR. Dans ce cas, seul le nombre total d'unités « UMR » change.

Dans d'autres cas, si la situation le permet, le CNRS peut proposer la création d'une EMR sur un périmètre réduit de l'UMR faisant disparaître la tutelle mixte pour le reste de l'unité. Les interprétations sont variables d'un institut à un autre mais selon le PDG, une EMR n'a pas vocation à le rester. Soit elle redevient UMR en remplissant les objectifs attendus soit elle est amenée à être désassociée (perte de la tutelle CNRS).

La tutelle secondaire est une autre voie au désengagement du CNRS. Ce concept s'est substitué à ce qu'on appelait autrefois les « FRE descendante » (formation de recherche en évolution).

Dans certains cas, les directions scientifiques ont proclamé une désassociation du CNRS. Ce terme traduit un désengagement du CNRS dans les tutelles de l'unité. Enfin le PDG a confirmé avoir adressé une lettre aux délégués régionaux pour rassurer les personnels des unités qui seraient dés-associées du CNRS. Il a précisé que les personnels qui souhaitent rester dans ces unités « non-CNRS », pourront y rester et que ceux qui le souhaitent, pourront bénéficier de l'accompagnement des services RH pour trouver une autre affectation.

Jusqu'alors, un désengagement du CNRS était bien considéré comme une suppression au sens du code de la Recherche et faisait l'objet d'une consultation des instances du comité national. Malheureusement, les interpellations du PDG sur cette question ont été balayées du revers de la main. Selon Antoine Petit, le retrait de la tutelle d'une unité ne vaut pas suppression puisque le collectif de travail « restant » demeure et donc l'unité existera encore. Par ces explications il refuse de faire opérer une consultation systématique des sections tel que cela devrait l'être. De plus, la création du statut de tutelle secondaire en lieu et place de la FRE (formation de recherche en évolution), vise à se soustraire au code de la Recherche qui oblige à une consultation des sections du CoNRS. Évidemment cette stratégie vise à contourner le peu de démocratie au sein du CoNRS qui contraint la direction à informer les personnels et à justifier sa politique scientifique.

Cette question de la consultation a été à la base des réflexions du CS ce qui donnera cette décision : le Conseil s'est prononcé défavorablement à l'unanimité, sur l'ensemble des projets de créations/restructurations/suppressions d'unités présentés au CS pour lesquelles aucune section du comité national n'a été saisie.

Dans un certain nombre de cas, le conseil a été amené à rendre un avis défavorable sur la « suppression », la « fermeture » ou le « non-renouvellement » d'unités, selon les cas, tout en donnant un avis favorable à la création d'une équipe mixte de recherche (EMR) issue de l'unité « supprimée » afin de protéger un minimum les collectifs de travail concernés.

Enfin, le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas émettre d'avis sur l'ensemble des projets de suppressions de réseaux thématiques (GDR) ou de transformation de fédérations de recherche (FR) en réseaux thématiques (FRA) présentés au CS et pour lesquelles aucune Section du Comité national n'a été saisie.

Le Conseil a adopté une recommandation sur ce point.

Cette liste fait état des 64 mesures de créations, transformation ou de suppression sur lesquels nous étions saisis. Elle se répartit comme cela :

Source des données : Direction générale du CNRS

Si nous réalisons un focus sur les unités de recherche les plus caractéristiques : UMR/EMR/UAR

Nature de la mesure	Occurrences
création FR	1
création FRA	1
création GDR	1
création IRL	6
Renouvellement IRL	2
création UAR	2
création UMR	3
EMR vers UMR	1
FR/FRA	7
FR/UAR	2
fusion UMR	2
suppression EMR	1
suppression FR	6
suppression GDR	3
suppression IRL	2
suppression UAR	6
suppression UMR	9
UMR tut. secondaire	1
UMR vers EMR	7
UPR vers UMR	1

	UMR	EMR	UAR	tut 2d *	TOTAL
créations unité de recherche	3	7	2	1	13
transformations toutes UR	3				3
suppressions UR	9	1	6		16

(*) UMR en tutelle secondaire

Source des données : Direction générale du CNRS

Ainsi sur 64 mesures, 38 sont des mesures de suppression ou transformation qui réduisent le périmètre des structures de recherche sous tutelle CNRS. Si on s'attache à analyser plus spécifiquement les principales structures de recherche (UMR EMR et UAR) on observe des « types » de transformation plus significative que les autres :

- Des suppressions d'UMR
- Des transformations d'UMR en EMR
- Ou des suppressions d'UAR.

Comparées aux autres données, celles-ci sont significatives quand bien même les chiffres restent modestes si on considère les plus de 800 unités de recherche.

Nous constatons une sous-évaluation des unités passant en tutelle secondaire alors que nous savons que bien plus d'unités ont fait l'objet de cette mesure. Cela démontre que les consultations du CS et plus largement du CoNRS (sections, CSI...) sont très insuffisantes et que nombre d'unités vont se trouver dans une situation critique dans les prochaines années sans que nous puissions être alertés, et sans que les instances scientifiques aient pu rendre un avis pertinent sur le rattachement ou le maintien d'une unité de recherche, et cela en contradiction avec le code de la recherche.

Un autre des gros problèmes évoqués est que ces arbitrages ne respectent plus les cycles de contractualisation des unités. Sans ces cycles, les collectifs de travail vont vivre dans une forme de précarité continue qui là encore est une négation des temporalités de la recherche. Ces arbitrages sont produits sans l'expertise, ni le visa des sections du comité national et en contradiction avec le code de la recherche – article R322-30 qui requiert l'avis des sections du CoNRS dans toutes les situations de « création, renouvellement ou suppression d'unité ». Ce dernier point est important. La direction générale du CNRS réinterprète le code de la recherche en indiquant que lorsqu'il retire sa tutelle d'une unité, l'unité n'est pas supprimée mais elle demeure sous une autre

forme. Nous avons dénoncé cette interprétation et nous avons indiqué que l'éventualité d'un recours au tribunal administratif se pose. Pour mener cette bataille, nous avons proposé au SNCS-FSU de s'associer à cette démarche, mais en vain. Ceux-ci considèrent qu'il vaut mieux attendre le changement de PDG du CNRS.

Selon nous, avec cette interprétation, l'obligation de consultation des sections du CoNRS est perdue de fait. D'autre part, nous manifestons des réserves quant au changement du PDG du CNRS qui sera choisi et nommé par l'Elysée. Il nous semble évident que dans un contexte de liquidation des services publics, l'orientation du nouveau PDG du CNRS ne sera pas choisie sur une base de préservation des acquis, ni du CoNRS. Plus nous attendons, plus nous craignons que la nouvelle direction nous oppose une pratique « installée » sans opposition suffisante lors de l'instauration de cette révision de la lecture de ces textes. Aujourd'hui la question d'un recours au TA se pose de manière explicite et, face à nos responsabilités, nous devons faire un choix.

Comme évoqué plus tôt, la nouvelle nomenclature de « tutelle secondaire » pose également un problème réglementaire car les « FRE descendantes » étaient identifiées comme des structures opérationnelles de recherche (SOR) et donc les souises à l'article R322-30 du code de la Recherche. Or la création du statut de « tutelle secondaire » ne s'est pas accompagnée d'un toilettage des textes réglementaires identifiant ce format de tutelle comme l'équivalent d'une SOR. Nous devons dans ces cas précis, exiger l'édition d'une référence explicite aux SOR et à l'obligation d'une consultation des instances du CoNRS.

L'incidence de ce statut de tutelle secondaire affecte les possibilités de l'unité de recruter des personnels IT de manière très autoritaire et affecte l'image et l'attractivité de l'unité quant à d'éventuelles candidatures pour des chercheurs. De plus le PDG lui-même a confirmé la précarité de ce statut. Cette question doit être également tranchée d'un point de vue réglementaire.

Le conseil scientifique comme les autres instances du CoNRS questionne le sens et la politique scientifique qui prévaut à ces mesures. De la même manière, nous avons méthodiquement questionné les critères des évaluations ayant prévalu à ces décisions mais les réponses sont demeurées évasives.

Ce qui semble néanmoins apparaître, c'est que les unités concernées par ces désassociations ou réduction du périmètre de la tutelle par la transformation en EMR est liée aux effectifs de personnels « CNRS » au sein des unités. Il semble que les unités n'ayant que 5 chercheurs.euses ou moins sont clairement menacées. Les effectifs ne sont pas les seuls indicateurs à considérer. Il semble que la singularité de l'unité fait aussi l'objet d'une considération, à savoir, le fait que les activités ont ou non d'équivalence ailleurs en France. L'exigence d'un rayonnement national et surtout international est particulièrement recommandée.

Enfin un dernier indicateur n'est pas réellement « affiché », mais quand on examine les différentes situations, il apparaît que ces mesures prennent en compte la « politique de sites¹ » portée par les réformes successives de l'ESR. Ces restructurations d'unités affectent significativement plus les territoires faiblement identifiés dans la politique de sites ou dont la discipline n'est pas identifiée dans le territoire qui les héberge. Bien que cet aspect ne soit jamais ouvertement assumé par nos directions, il apparaît que ces mesures participent à un « nettoyage » territorial de l'organisation de la recherche en fonction des disciplines et des spécialités des sites.

Le conseil scientifique tout comme la C3N, instance de coordination du Comité national, ont produit des recommandations pour dénoncer ces dérives et appeler à une consultation méthodique des sections lors des changements affectant la trajectoire des unités ainsi que de leurs tutelles.

Cependant cela reste insuffisant. Nous allons devoir dissiper l'obscurité qui entoure ces restructurations qui s'apparentent fortement aux « CNRS Key Labs ». Ces mesures ne relèvent en rien d'une véritable politique scientifique pour le CNRS mais ne sont qu'une déclinaison opérationnelle de l'austérité et de la destruction méthodique de la recherche publique. À nous de la dénoncer et de porter l'exigence d'alternatives pour un véritable service public de la recherche scientifique.

Glossaire :

UMR : unité mixte de recherche

EMR : équipe mixte de recherche

UAR : unité d'appui à la recherche

CS : conseil scientifique du CNRS

CSI : conseil scientifique d'institut

CPI : chaire de professeur Junior

PDG : président-directeur général

CoNRS : Comité national de la recherche Scientifique

Les instituts disciplinaires au CNRS :

IN2P3, INSU, INP, INSB, INC, INEE, INSMI,

INSIS, INS2I, INSHS

Didier Gori



1 Les politiques de sites visent à créer quelques bassins scientifiques autour des 10-15 grandes universités avec parfois des spécialités disciplinaires. Elles sont portées dans les réformes successives de l'ESR depuis 2004-2005.

Budget 2026 : Comment gérer la disette ?

Bercy veut absolument qu'on tape dans le milliard d'euros qui sert de fonds de roulement aux organismes. Les fonds de roulement ont été dévorés à grande vitesse par le manque de compensations des mesures salariales liées à l'inflation, mesures qui ont eu un impact quasi nul sur notre pouvoir d'achat, et par la non compensation du CAS pensions (Compte d'affectation spéciale « Pensions »).

Ces dernières années ont vidé la part mobilisable de ces fonds.

En effet, depuis octobre 2024, un demi-milliard d'euros a été prélevé sur la trésorerie libre d'emploi du CNRS, François Pouget, DGDR de l'organisme a déclaré qu'à la fin de l'exercice 2026, cette part mobilisable sera asséchée.

Mais aujourd'hui Bercy persiste et s'attaque à la part non mobilisable de ces fonds de roulement, c'est-à-dire celle qui concerne plus particulièrement les ANR et les ERC des équipes de recherche. Bercy ne semble pas vouloir accepter que cet argent n'appartient pas au CNRS, à l'Inserm, etc ... et semble penser qu'il peut en disposer à sa guise.

Que se passera-t-il lorsqu'il faudra rendre des comptes à l'ANR ou à l'Europe quant à la disparition de ces crédits des programmes de recherche auxquels ils sont destinés ? Après un déficit de plus de 160 M€ en gestion 2025, lors du CA de décembre 2025, le CNRS était dans l'obligation d'adopter un budget 2026 en déficit de 239 M€.

Dans ces conditions, comment le CNRS peut-il encore avoir une politique scientifique propre ?

En 2025 les charges non compensées (mesures salariales, CAS pension ...) ont représenté 194M€, en 2026 elles représenteront 256 M€.

Le budget de l'État, qui vient d'être validé à coup de 49.3, prévoit **234 millions d'euros supplémentaires pour le budget de la Mires** (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) pour respecter la LPR... Cette augmentation recouvre seulement une hausse de **150 millions d'euros** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la partie recherche du programme 150 «Formations supérieures et recherche universitaire».

Comment les organismes gèrent-ils la disette ?

Au CNRS ce sont les désamortissements annoncés et la diminution des embauches de CDD. Pas de nouveaux CDD de 2026 et seules les prolongations des anciens CDD devraient être possibles avec comme logique qu'un CDD entrant sera recruté seulement s'il y a un CDD sortant. Philippe Burdet, DGDR par intérim, a déclaré récemment à l'AEF que « seules des réformes structurelles de grande ampleur pourraient dégager des économies, au bout de plusieurs années et pour des montants bien inférieurs au besoin ».

À l'Inserm ce sera moins de recrutements cette année :

En effet, il a été annoncé au conseil scientifique d'octobre 2025 une baisse drastique des recrutements et cela n'a pas été démenti depuis. Cela tient compte du report de l'âge de la retraite et à condition d'avoir un budget similaire à celui de 2025. Ce sera une diminution du nombre de postes ouverts au concours :

- Concours CR, moins 9 postes (67 postes en 2024 et 2025 seulement 58 en 2026)
- Concours DR Moins 10 postes (50 postes en 2024 et 2025 seulement 40 en 2026).

Soit une diminution de 19 postes de chercheurs sur 1 an, du jamais vu à l'Inserm !

Nous n'avons pas d'information sur les concours IT 2026, mais on sait que les postes de techniciens sont en baisse depuis plusieurs années (voir les derniers RSU). Le nombre de promotions sera lui aussi affecté.





Le PDG de l'Inserm, Didier Samuel, a déclaré à la commission des affaires sociales du Sénat le 14 janvier 2026 : « toutes les mesures nouvelles, tous les appels d'offres sont suspendus », « Si la situation budgétaire persiste, l'Inserm pourrait ne plus pouvoir financer des recherches déjà labellisées ».

À l'Ined, la baisse de crédits induit des injonctions à produire plus, malgré une très bonne évaluation HCERES qui souligne la masse de travail effectuée avec si peu de moyens. Au vœux la direction a fait des annonces de restrictions et de mutualisations (un 1^{er} premier service a déjà été mutualisé avec l'Université). Des propos visant à se moderniser avec le recours à l'IA ont également été tenus,

derrière ses propos nous savons bien qu'il y a la volonté de diminuer le nombre d'agent.es...

À l'Inria aussi le Budget 2026 est en baisse, là encore la réaction de la direction est de proposer une baisse des dépenses, des recrutements et des promotions.

Pourtant le gouvernement nous affirme que la recherche en informatique et en particulier en ce qui concerne la sécurité et l'IA est une priorité...

Mais au lieu d'y mettre les moyens nécessaires il y aura :

- Réduction de 9% des dépenses de fonctionnement et de 25% des dépenses d'investissement
- Baisse des recrutements : moins 6 CR-CN et de 6 ISFP, auxquels s'ajoutera un CR-CN en situation de handicap, soit 13 postes seulement en 2026 au lieu de 48 en 2025. *Ce sont 35 postes en moins sur une seule année*
- Un faible renouvellement des CDD

Pour les IT si nous n'avons pas d'informations précises actuellement, à part le fait qu'il devrait tout de même y avoir des concours, nous avons constaté une baisse des promotions en 2025.

En 2025 par rapport à 2024 :

- 3 promotions au choix en moins
- 10 possibilités de sélections professionnelles en moins
- pas de concours internes donc 21 promotions en moins (reportés ou annulés)
- **Au total 34 promotions en moins par rapport à 2024.** De plus, pas de concours externes (reportés ou annulés).

Les baisses de recrutement s'accompagnent évidemment mécaniquement par une baisse du nombre de promotions.

Les masses salariales représentent > 90% des budgets de nos organismes quasiment partout mais les moyens pour que ces personnes puissent travailler n'existent plus... Les montants des salaires proposés ne permettent plus de recruter en particulier en informatique mais pas uniquement.

La situation n'est guère meilleure dans les universités.

Le rang de la France dans la recherche mondiale ne cesse de reculer mais l'État continue son travail de saper nos organismes, les réformes successives n'ayant fait que dégrader la situation. À quand une véritable prise de conscience de nos collègues de la volonté de destruction de nos organismes de recherche publique. Sans la recherche fondamentale qui est presque exclusivement publique et sans une science motivée essentiellement par la curiosité et sans arrières pensées de rentabilité à court terme, la source des développements dans le secteur privé se tarira rapidement. Cela entraînera mécaniquement un retard technologique pour notre pays dans la baisse de ses disponibilités budgétaires, et un recul du niveau de vie de nos concitoyens. Pour le bien de notre pays et de sa population, il est urgent d'agir massivement pour réclamer au gouvernement des moyens suffisants pour la recherche publique, assortis d'un véritable engagement à maintenir ces moyens pour pouvoir travailler et à retrouver notre place dans la recherche mondiale.

Claudia Gallina



Pour un Centre national de primatologie financé de façon pérenne par l'État

Le CNRS a le projet de transformer la station de primatologie de Rousset (Bouches-du-Rhône) en un Centre national de primatologie (CNP). L'objectif est de rénover les installations actuelles et de tripler la capacité actuelle d'hébergement à 1800 animaux¹. En 2023, une enquête du MESR indique que 3.500 singes ont été inclus dans des projets scientifiques en France notamment en neurosciences, immunologie ou pour certaines phases pré-cliniques de vaccins et médicaments.

Les promoteurs du projet (CNRS, CEA, INSERM, Institut Pasteur, etc.) en collaboration avec l'Université de Strasbourg portent deux ambitions :

1. répondre aux besoins des laboratoires académiques identifiés et soumis aux normes strictes du cadre de vie animal et de contrôle scientifique.
2. relocaliser en France l'élevage de primates et ainsi « garantir à la France et à l'Europe une capacité autonome et contrôlée pour l'élevage de primates à visée scientifique ».

Le montant du projet s'élève à 30,9 M€ (millions d'euros), dont 30 M€ seraient financés par l'ANR dans le cadre de France 2030, le reste du financement étant apporté par le CNRS sur ses fonds propres. Les frais de fonctionnement et d'installation, estimés à 5 M€ par an, seraient aussi supportés par le CNRS.

Sans être exhaustif, cette annonce amène à deux types de questions.

Est-ce raisonnable et éthique de créer un tel centre ? Cette question mérite d'être débattue par les scientifiques puisque l'évaluation préclinique des médicaments-candidats avant les tests sur l'Homme intègre de nouveaux modèles cellulaires ou d'intelligence artificielles (patient jumeau). Selon l'avis interacadémique publié le 18 avril 2025, « *En dépit des progrès considérables des méthodes d'études in vitro et ex vivo, le recours à l'ani-*

mal utilisé à des fins scientifiques demeure indispensable dans de nombreux domaines de recherche, pour la protection de la santé humaine, animale et environnementale »². La directive européenne 2010/63/UEi prévoit « le remplacement total des procédures appliquées à des animaux vivants à des fins scientifiques ou éducatives, dès que ce sera possible sur un plan scientifique. » Et, en raison de leur proximité génétique avec les humains et des aptitudes sociales qui caractérisent les primates non humains, leur utilisation dans des procédures scientifiques soulève des questions éthiques spécifiques et pose des problèmes pratiques quant à la satisfaction de leurs besoins comportementaux, environnementaux et sociaux dans un environnement de laboratoire.

L'identification de molécules d'intérêt est le point de départ du développement d'un médicament ce qui permet aux chercheurs la sélection de molécules candidates susceptibles d'avoir une action thérapeutique. Pour cela, ils utilisent différents outils informatiques (*in silico*), chimiques (*in chemico*) et cellulaires (*in vitro*). La grande majorité des molécules testées lors du développement pré-clinique, grâce aux différents modèles utilisés est donc éliminée lors de ces étapes en raison de leur inefficacité présumée ou de leur possible dangerosité pour l'Homme. Et à l'issue des tests précliniques chez l'animal, 40% des médicaments-candidats sont exclus et ne seront pas testés lors des essais cliniques.

Ainsi, les molécules d'intérêt identifiées sont d'abord évaluées sur des modèles de complexité croissante, de la cellule isolée jusqu'aux modèles animaux. Cependant, avant de passer sur l'Homme (essais cliniques) il est indispensable d'évaluer les médicaments-candidats sur un organisme vivant entier. Les effets d'un médicament relèvent en effet de mécanismes extrêmement complexes, qui

impliquent la plupart du temps de nombreux organes, interagissant les uns avec les autres. En 2023, les souris (67,8 %), les lapins, (8,7 %) et les rats (7,1 %) représentent la majeure partie des animaux utilisés. Les primates (0,2 %) représentent une part minime des animaux utilisés dont seulement un tiers par la recherche académique.

Au cours de la dernière décennie, de nouveaux modèles biologiques in vitro permettent de reproduire certaines caractéristiques de la physiologie et des pathologies humaines. Des organoïdes aux organes sur puce, ces nouvelles technologies révolutionnent aujourd'hui en profondeur l'ensemble de la chaîne de la recherche et du développement en pharmacologie. Elles impactent à la fois les laboratoires académiques et les sociétés pharmaceutiques. Ces nouveaux modèles biomimétiques humains s'inscrivent dans les enjeux sociétaux et éthiques en réduisant la place et l'utilisation des animaux dans la recherche biomédicale.

Cependant, ces alternatives peuvent compléter, mais pas remplacer les essais sur ces primates. Par contre, elles sont susceptibles de réduire le nombre d'animaux utilisés. Notamment, la modélisation informatique s'améliore rapidement, mais le cerveau humain est tellement complexe qu'un modèle réaliste est peu probable dans un avenir proche. Et donc aucun des modèles non suivis d'essais n'est suffisant.

Aux États-Unis, les Centres de contrôle et de prévention des maladies viennent d'annoncer leur intention de mettre fin à leur programme de recherche sur des singes. La décision s'inscrit officiellement dans une stratégie de réduction et de remplacement des modèles animaux, conformément aux principes des « 3R » (Replace, Reduce, Refine). Des primates continueront à être utilisés dans d'autres laboratoires étasuniens mais cela montre la volonté du gou-

1 https://cnrs-concertation-cnp.fr/api/media/file/CNP_Dossier%20candidature.pdf

2 <https://www.academie-medecine.fr/amelioration-de-levaluation-des-projets-utilisant-des-animaux-a-des-fins-scientifiques/>

vernement de se passer de primates pour la recherche sur les maladies infectieuses. Les associations protectrices d'animaux applaudissent tandis que certains chercheurs, notamment dans le champ du VIH et des hépatites, expriment leurs inquiétudes quant à la perte d'un modèle considéré comme incontournable. Les modèles utilisés en phase préclinique ne sont pas parfaits, qu'ils soient animaux ou non, les 2 types d'essais se complètent, ils ne s'opposent pas.

La découverte et le développement d'un nouveau médicament est un processus long et coûteux, avec un risque élevé d'échec. Moins de 10 composés sur 10 000 testés et évalués au stade préclinique entrent dans le processus des essais cliniques sur l'Homme dont le coût représente environ 90 % de l'investissement requis pour développer de nouveaux médicaments. Les essais cliniques sont donc à la fois un enjeu scientifique et économique pour le développement de nouvelles thérapies sachant que le taux d'échec actuel pour le processus global des études cliniques est supérieur à 90 % et que la découverte d'une molécule à la fin des essais cliniques peut durer de 10 à 15 ans avec un coût moyen de 1 à 2 M€. Améliorer la probabilité de succès des essais cliniques en améliorant la qualité des essais précliniques est donc essentiel pour les chercheurs, les investisseurs biopharmaceutiques et les institutions publiques pour la prise de décision.

Le financement pose question

Dans ce contexte, des lobbys trépigment à développer des méthodes alternatives aux essais sur primates qui promettent des processus de validation plus courts, des données dites directement transposables aux patients et une meilleure « acceptabilité sociétale ». Et surtout une rentabilisation plus rapide des capitaux investis à de meilleurs taux de profits. L'un des axes majeurs de cette révolution est la médecine personnalisée. Elle ne s'adresse plus à un « patient moyen », mais à un individu unique, avec son profil génétique, son mode de vie, etc.... Pour les biotechs, c'est un tournant stratégique. Car répondre à cette nouvelle demande, c'est concevoir des plate formes technologiques, des outils de dépistage et des dispositifs tous connectés ou des solutions de modélisation qui ne s'élaborent plus seulement dans les laboratoires à la paillasse mais aussi grâce aux startups, aux incubateurs hospitaliers, aux clusters biotech, aux fonds d'investissement. Les biotechs

deviennent de véritables leviers pour se différencier et attirer des capitaux.

Et c'est là que les financements publics interviennent !

Initié en 2021, le plan d'investissement France 2030 avec une enveloppe de 54 Md€ (milliards d'euros) poursuit les restructurations de l'ESR (l'Enseignement supérieur et la recherche) enclenchées depuis 2010 par les programmes d'investissement d'avenir (PIA). Il entend financer à longs termes les « Grands établissements » nouvelles structures universitaires qui se mettent en place pour créer « l'environnement favorable à l'émergence d'innovations » et ainsi soutenir la compétitivité des entreprises qui investissent en France.

Avec le « Plan Innovation Santé 2030 » ce sont 7,5 Md€ sur les 54 de France 2030 qui sont fléchés sur la santé. Ce plan santé est piloté par une nouvelle « Agence de l'innovation en santé (AIS) » rattachée au Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), elle poursuit quatre objectifs :

- Faire de la France un leader en matière de produits de santé très innovants.
- Renforcer l'attractivité de la France.
- Favoriser l'accès au marché.
- Créer des coopérations public-privées solides, productives et pérennes

Le plan finance (300M€) la création de 12 nouveaux Instituts hospitalo-universitaires (IHU) qui rejoignent les sept IHU déjà en place. Chacun de ces IHU, ainsi implanté « sur son territoire et dans son domaine de compétences », constituera un pôle « attractif pour les chercheurs et les cliniciens de talent, ainsi que pour les partenariats industriels ».

Le plan finance (300 M€) la création de bioclusters définis par le gouvernement comme « écosystème d'acteurs innovants dans le domaine de la santé », tels que laboratoires, centres de recherche, centres de soins et entreprises travaillant ensemble. Après la création du Paris Saclay Cancer Cluster (PSCC) à Villejuif en décembre 2022, quatre autres « écosystèmes » ont été labellisés par l'État à Paris, Marseille, Lyon et Évry-Courcouronnes avec pour missions d'accueillir des entreprises, faciliter les partenariats publics-privés et accélérer le développement de startups. Une multitude de programmes sont ainsi validés et lancés par le SGPI sans réel bilan ni scientifique ni économique. Ces financements

importants échappent au débat public et au contrôle parlementaire.

Pour comparaison, la subvention globale pour charge de service public (SCSP) inscrite sur le programme 150 du budget de l'État 2025 était de 14,4 Md€ et celle inscrite sur le programme 172 était de 6,1 Md€ (CNRS 3Md€).

Le projet du Centre national de primatologie, qui émane des instances scientifiques des organismes nationaux de recherche, a été validé en 2023 par le SGIP. Il s'inscrit dans l'objectif de produire en France au minimum 20 biomédicaments. Sa construction est largement assurée par les fonds de France 2030, par contre son fonctionnement est à prendre sur les fonds propres du CNRS donc hors SCSP. Le CNRS sera donc contraint de puiser dans sa trésorerie non fléchée qui devrait se résumer à 22 M€ en 2026. La pérennité du financement du centre dépendra donc de l'équilibre budgétaire du CNRS.

La R&D en santé devient problématique. En France les capitaux privés se raréfient lorsque les risques (et les montants) augmentent — typiquement pour financer des essais cliniques de phase 2 ou 3 notamment pour les biothérapies, les maladies rares ou l'oncologie. Ils se font tout aussi rares pour structurer une production industrielle ou accéder au marché international... Les montants se chiffrent en centaines de M€ et donc Sanofi and co font appel à l'État qui met à disposition la recherche publique et les financements de France 2030. Et comme c'est extra budgétaire pas de contrôle, c'est le SGIP et le Premier Ministre qui gèrent.

En conclusion. La création du Centre national de primatologie est tout à fait justifiée pour des raisons scientifiques, mais les modalités de son financement dans le cadre d'une austérité de plus en plus renforcée et sa gestion par le SGPI ne rassurent pas quant à son avenir.

Lise Caron



Journée internationale du SNTRS-CGT sur les libertés académiques

Nous publions aujourd'hui la contribution tunisienne à la journée internationale organisée par notre syndicat le 17 mars 2025, qui fait suite aux deux contributions publiées dans le numéro précédent du BRS.

Libertés académiques en Tunisie

A. Importance de la liberté académique

La liberté académique est un droit universel, essentiel pour garantir une éducation, un enseignement, et une recherche de qualité. Les discussions autour de ce sujet font partie intégrante des efforts visant à défendre et renforcer la démocratie. Cette liberté constitue un moteur d'innovation et renforce la capacité des universitaires et des étudiants à acquérir et générer des connaissances, tout en protégeant la capacité des sociétés à pratiquer l'autoréflexion.

B. L'Indice de la liberté académique (AFi)

L'Indice de la liberté académique (Academic Freedom Index, AFI) est un outil robuste destiné à éclairer les débats politiques entre les responsables gouvernementaux, parlementaires, universitaires, étudiants, et défenseurs des libertés. Cet indice a été développé conjointement par des chercheurs de l'Université Friedrich-Alexander (Allemagne), l'Institut V-Dem (Varieties of Democracy) de l'Université de Göteborg (Suède), et le Global Public Policy Institute (Allemagne), en collaboration avec le réseau international Scholars at Risk Network (siège aux États-Unis).



B-1. Indicateurs principaux de l'AFi

L'AFi fournit des séries chronologiques de données mondiales (1900-2020) sur les niveaux de liberté académique au niveau national. Il est compilé à partir de cinq indicateurs majeurs, chacun mesurant une dimension spécifique de la liberté académique :

1. La liberté de recherche et d'enseignement.
2. La liberté d'échange et de diffusion académique.
3. L'autonomie institutionnelle.
4. L'intégrité du campus.
5. La liberté d'expression académique et culturelle.

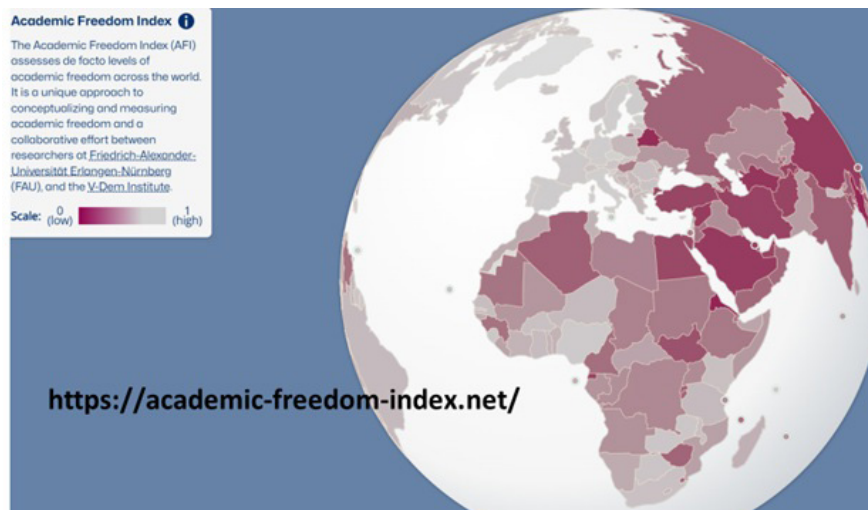
Pour en savoir plus : <https://academic-freedom-index.net/>

B-2. Comparaison internationale : Scores de la liberté académique (2025)

Tunisie : 0,64 **États-Unis** : 0,68 **France** : 0,87 **Afrique du Sud** : 0,84 **Royaume-Uni** : 0,77 **Maroc** : 0,53 **Algérie** : 0,19....

B-3. Cas de la Tunisie

Entre 2014 et 2024, l'indice de la liberté académique en Tunisie a montré une certaine stabilité. Cependant, entre 2024 et 2025, on observe un recul, phénomène également visible dans d'autres pays. Cette tendance pourrait être liée à des changements politiques, notamment la transition d'un régime parlementaire à un régime présidentiel. De plus, la montée des partis d'extrême droite et des mouvements populistes a eu un impact significatif sur la liberté académique.

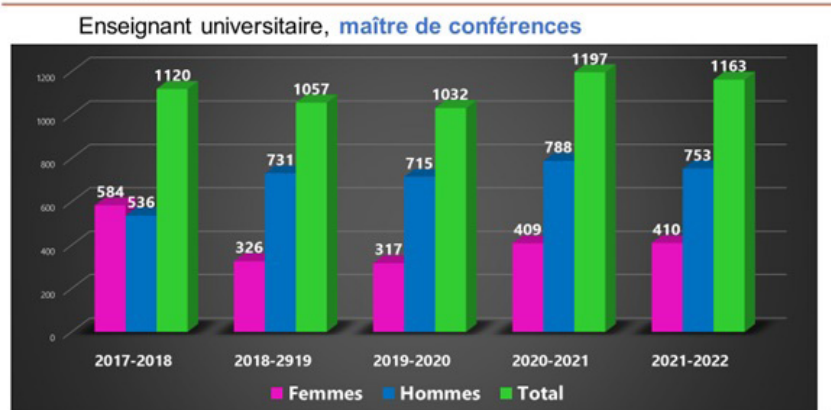


C. Les atteintes aux libertés académiques

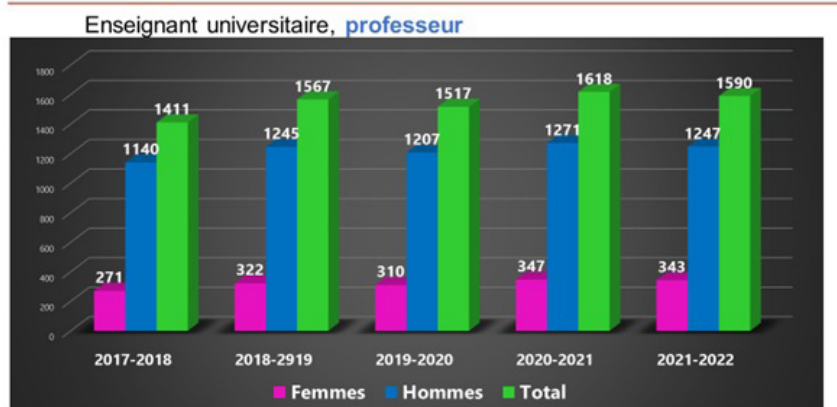
Les atteintes aux libertés académiques ne sont pas toujours directes, mais peuvent se manifester de manière insidieuse, entraînant une corrosion progressive de ces libertés. Trois aspects majeurs touchant la Tunisie sont identifiés :

- 1. Le financement de la recherche :** Le pourcentage alloué à la recherche par rapport au PIB est d'environ 0,69 %, un chiffre très faible qui n'atteint pas la barre symbolique de 1 %. En outre, certains projets de recherche, tant locaux qu'internationaux (particulièrement avec les pays européens), servent parfois de moyen de contrôle, orientant les résultats des recherches dans des directions prédéfinies. Les sciences humaines et sociales, ainsi que les sciences linguistiques, sont souvent négligées, ce qui limite les libertés académiques des chercheurs.
- 2. La mobilité des chercheurs :** Le problème des visas, particulièrement avec la France, et les procédures complexes souvent perçues comme humiliantes découragent de nombreux chercheurs à demander un visa ou à participer à des projets internationaux. Cela les contraint parfois à réorienter leurs recherches vers d'autres collaborations, au détriment de leurs motivations et leurs objectifs initiaux.
- 3. Le genre et l'enseignement supérieur en Tunisie :** Les inégalités liées au genre dans l'enseignement supérieur sont également une problématique importante. Ces différences persistent à divers niveaux académiques : des maîtres-assistants aux présidents d'université, reflétant le poids de l'héritage socio-culturel. Est-ce dû au poids de l'héritage socio-culturel tunisien ? Est-ce lié à l'éducation ?

Grade et genre



Grade et genre



Les syndicats doivent rester vigilants et se prémunir contre l'enracinement des menaces pour la recherche et l'expression académiques, qu'elles soient anciennes ou nouvelles. Nous devons redoubler d'engagement envers le principe selon lequel la liberté académique ne compte pas seulement pour l'ESR, mais pour tout le monde.

Aymen Bouali,
École Normale Supérieure de Tunis,
Réseau des Universitaires de la Tunisie pour les libertés et les droits académiques (UT-LDA)



Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Worldwide



*85 secondes avant minuit :
le « Bulletin des Scienti-
fiques atomiques pour la
sécurité » alerte l'humanité*

Le « Bulletin » a publié le 27 janvier 2026 un communiqué de presse intitulé « L'horloge de l'apocalypse montre aujourd'hui 85 secondes avant minuit ». L'humanité est arrivée au point historiquement le plus proche possible de la menace de catastrophe nucléaire mondiale.

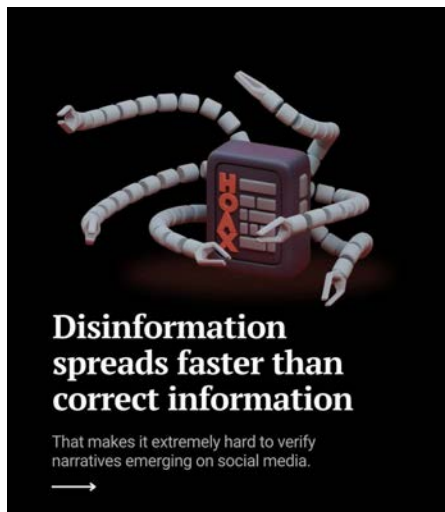
Cette association internationale des scientifiques atomiques, qui a créé cette horloge et la supervise annuellement, appelle solennellement en ce début 2026 « à des actions urgentes pour limiter les arsenaux nucléaires, mettre en place des lignes directrices mondiales concernant l'utilisation de l'IA et conclure des accords internationaux pour répondre aux menaces biologiques globales ».

L'association, où participent huit prix Nobel, note des risques croissants pour 2026 relatifs aux armes nucléaires, aux technologies « disruptives » (comme l'IA), à la sécurité biologique et à la crise climatique qui se poursuit. Point d'inquiétude supplémentaire : la montée des autocraties nationalistes dans plusieurs pays, le recul de la coopération et de la confiance y compris dans les faits scientifiquement établis. Maria Ressa, journaliste et militante des droits humains philippine persécutée dans son pays mais primée internationalement (y compris par l'Internationale de l'éducation [IE]),

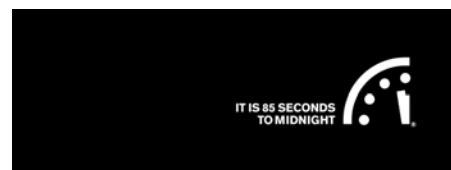
Nobel de la paix 2021 et aujourd'hui professeur au département des affaires publiques de l'Université de Columbia, pense qu'on « vit dans un Armageddon informationnel, aggravé par les technologies extractives et prédatrices qui diffusent les mensonges plus rapidement que les faits et tirent profit de notre division ». Elle aussi s'alarme de la méfiance envers les faits établis par la science. Elle aussi entend le tic-tac de l'horloge.

Les propositions des scientifiques atomiques peuvent sembler futiles ou irréelles, mais on n'en a pas de meilleures en ce moment crucial :

- **Recommencer** le dialogue de limitation des arsenaux nucléaires entre les États-Unis et la Russie et faire respecter le moratoire international existant par toutes les puissances nucléaires.
- **Conclure** des accords bilatéraux et multilatéraux pour réduire la perspective de l'utilisation de l'IA à des fins de menaces biologiques
- **Le Congrès états-unien doit s'opposer** à la guerre menée par Trump contre les énergies renouvelables et à la place accorder des aides pour réduire rapidement l'utilisation des énergies fossiles
- **Les États-Unis et la Chine doivent s'engager** dans un dialogue bilatéral et multilatéral pour mettre en place des lignes directrices concernant l'intégration de l'IA dans leurs armées, en particulier dans les systèmes de commande et de contrôle nucléaires.



Les leçons de la guerre froide semblent oubliées. C'est pourquoi les scientifiques les rappellent : personne ne gagne à la course aux armements nucléaires. Les investissements des États doivent se diriger vers la réduction des risques et le développement d'un système de sécurité mondiale.



Le « Bulletin des scientifiques atomiques » a été fondé en 1965 par Albert Einstein, Robert Oppenheimer et des scientifiques de l'Université de Chicago membres du « projet Manhattan ». L'horloge a été mise en place par eux. Elle souligne la vulnérabilité de l'humanité, mais rappelle en même temps qu'il est encore temps d'agir, même à 85 secondes avant minuit.

États-Unis



*Les syndicats de l'éducation
s'engagent contre ICE*

Les deux fédérations syndicales états-uniennes de l'éducation, l'AFT (*American Federation of Teachers*) et la NEA (*National Education Association*) appellent à protéger les élèves et à tenir l'ICE (*Immigration and Customs Enforcement*), la redoutable et « glaciale » police de l'immigration de Trump, éloignée des établissements d'éducation, des hôpitaux et des lieux de culte. La présidente de l'AFT déclare que l'ICE doit partir immédiatement car son intervention supprime la sécurité au lieu de la renforcer : « Les écoles et les communautés doivent être des lieux sûrs et accueillants, non

des cibles pour les incursions militarisées destinées à nous dresser les uns contre les autres », conclut-elle. La présidente de la NEA, qui est aussi vice-présidente de l'Internationale de l'éducation (IE), complète : « nous ne pouvons pas rester silencieux. Nous avons une responsabilité morale de préserver la sécurité de nos élèves, peu importe où ils sont nés ou qui ils sont. La terreur fédérale n'a pas sa place dans l'éducation publique en démocratie. Le moment présent requiert de la clarté morale et du courage, car ce n'est pas juste une ques-



tion d'immigration. C'est une question de droits humains, de droits civiques, et une question de démocratie ». À Minneapolis, des agents de l'ICE ont froidement assassiné Renee Nicole Good, une mère de famille dont le seul tort était de participer pacifiquement à un rassemblement citoyen de surveillance des agissements de l'ICE pour en témoigner. Ils ont aussi tué Alex Pretti, un infirmier tout aussi pacifique, prétextant dans les deux cas que ces citoyens étaient des terroristes. Comme si cela ne suffisait pas, l'administration Trump a voulu investiguer le prétendu passé suspect de Good et de son épouse. Le fait que ces deux femmes étaient mariées faisait d'elles des dangers publics, des « salopes » et des personnes dont la vie ne compte pas. Heureusement, le courage est de mise : trois substituts du procureur de Minneapolis ont démissionné refusant de cautionner une telle enquête judiciaire.

Les syndicalistes des deux fédérations, réunies au sein d'*Education Minnesota*, ont monté des actions concrètes pour protéger les élèves, les collègues, mais aussi les communautés. Tout en appelant à participer aux manifestations citoyennes du 23 janvier, les syndicats ont mis en place un système de « cartes rouges » : ces petites cartes de la taille d'une carte de crédit contenaient les éléments de langage nécessaires pour proclamer ses droits en cas d'arrestation par les agents de l'ICE. Cela a été complété par des formations « connais tes droits » où les syndicats ont apporté leurs ressources et leur expérience.

En seulement deux jours, la Fédération des enseignants de St.-Paul (St.-Paul et Minneapolis sont les « villes jumelles », réunies au sein de la même municipalité) a formé 400 personnes pour constituer des patrouilles de bénévoles autour des écoles. Les syndicats ont aussi montré aux parents comment remplir les papiers administratifs pour maintenir leurs enfants en sécurité si jamais les adultes étaient détenus ou déportés. Pour les familles qui ont trop peur de sortir de leur domicile, des distributions de nourriture sont organisées par des équipes des enseignants de Minneapolis. Pour faciliter la scolarisation des élèves qui risquaient d'abandonner par peur de se faire arrêter dans la rue ou dans leur école, des cours en ligne ont été mis en place. Minneapolis n'a pas été choisie au hasard comme l'épicentre de la violence de l'ICE. Cette ville à la population diverse et mélangée a une longue tradition progressiste, syndicaliste, ouvrière et industrielle, grâce aux grands moulins qui existent toujours (aujourd'hui en banlieue) qui profitaient de l'arrivée par bateau du blé via le Mississippi. Avec sa jumelle St-Paul, elle reste fidèle à son histoire d'ouverture et de solidarité. Tout ce que l'autoritarisme de Trump et consorts veut éradiquer. Les syndicats ont raison de dénoncer « une occupation fédérale d'une ville américaine majeure ». Minneapolis sert d'exemple pour l'ensemble des villes du pays qui voudraient s'opposer à une administration fascisante qui supprime les droits et tue les gens. « Cela est alarmant pour le pays tout entier », préviennent les collègues. « Le soutien de la communauté éducative du monde entier les accompagne », déclare David Edwards, le secrétaire général de l'IE. Ce soutien est une question d'humanité. Nous ne les laissons pas seuls face à la cruauté et la terreur. Des deux côtés de l'Atlantique, la solidarité monte.



... et ajouter au budget des lignes spécifiques pour ce type de recherche. Voilà ce que dénonce le Syndicat panhellénique des travailleurs de la recherche et l'enseignement post-secondaire.

L'École Nationale Polytechnique d'Athènes, contrairement à son homologue français, est un établissement entièrement civil. En son sein se mène une recherche de haute qualité en sciences de l'ingénieur, génie civil, génie chimique, architecture et urbanisme, électronique etc. Son statut civil est incompatible avec sa participation aux programmes de l'OTAN et de l'industrie de l'armement. Et c'est cela qui est aujourd'hui en jeu, car cette interdiction pourrait être levée.

L'administration de l'École veut modifier le règlement en place depuis 30 ans. À la commission recherche, ce changement a été entériné grâce à la double voix du président, ce qui montre que les collègues ne sont pas d'accord avec la militarisation de leur établissement. Selon leur communiqué, « la recherche menée dans nos laboratoires ne doit pas être dirigée vers la guerre, la surveillance ou équiper des armées qui perpètrent des génocides et des assassinats massifs ». L'histoire de l'École est indissociable de la paix et de la liberté.



La seule exception autorisant des recherches militaires concerne celles liées expressément à la défense nationale. Aucune recherche financée par des alliances militaires internationales (comme l'OTAN) n'est autorisée.

Historiquement, l'École Polytechnique d'Athènes demeure le symbole de la lutte contre la dictature des colonels, imposée à la Grèce par la CIA, l'extrême-droite et « l'État parallèle » instauré par elles. Le soulèvement du 17 novembre 1973, aujourd'hui commémoration officielle, a sonné le début de la fin de la dictature, même s'il a été réprimé dans le sang. Maintenant cet héritage risque d'être effacé par la militarisation de la science. Les collègues soulignent que déjà en 2019 une première tentative de militarisation, liée entre autres à des systèmes de surveillance des frontières maritimes et terrestres grecques, a été stoppée. Aujourd'hui, le pro-

gramme européen ReArm Europe, doté de 800 milliards, fait miroiter une augmentation des crédits de la recherche, mais privera tant la recherche civile, que tous les autres domaines des politiques publiques des investissements dont ils ont besoin.

La décision en catimini est très inquiétante. Le budget de l'École est en baisse à cause de la baisse de la subvention publique. Mais cela n'est pas une raison pour accepter les financements OTANIens en compensation. Les collègues et leurs étudiants ont manifesté contre la dérive décidée par leur administration. L'avenir dira comment cette dernière réussira à faire avaler sa décision autoritaire à une communauté déterminée et soudée.

Lutter efficacement contre le changement climatique sans recherche de qualité ?



L'Union des chercheurs grecs (EEE), notre syndicat partenaire, a publié le 29 janvier son point de vue sur un projet de loi intitulé « Bataille active » présenté par le Ministère du changement climatique et de la protection civile. L'efficacité de la « bataille » à mener dépend de la planification à long terme, des structures de recherche de taille critique et des synergies entre les différents acteurs. Or ce projet de loi ne va pas dans ce sens.

Tout d'abord, il prévoit la création d'un service de « météorologie opérationnelle » qui non seulement ferait doublon avec la Météo nationale, mais aussi la priverait de 6 postes, détachés à la nouvelle unité. Au lieu de synergies, on organise la parcellisation des services météo, cruciaux dans un pays où désormais les « épisodes méditerranéens » sont fréquents et causent de sérieux dégâts. Selon l'EEE, cela est à l'exact opposé de la revalorisation, de la planification sur le long terme et du renforcement scientifique des prévisions météo. Le résultat serait sa désorganisation et son incapacité à travailler sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Le projet de loi prévoit aussi que tous

les acteurs qui contribuent à la lutte contre le changement climatique se fournissent gratuitement auprès de la Base nationale des données, sans préciser si la gratuité concerne uniquement le public, ce qui est logique, ou inclut le privé. Selon l'EEE, il faut exclure la mise à la disposition du privé de ces données sans l'autorisation expresse des établissements qui les ont produites. Il ne faut courir le risque de privatiser ni la météo nationale, ni la Base nationale des données. Finalement, l'EEE propose la création d'un réseau de gestion des risques naturels qui s'occuperait tant de la prévention (pour réduire les effets désastreux) que de la surveillance en temps réel de l'évolution des phénomènes extrêmes et de l'information continue des services compétents, afin de faire face de façon optimale aux conséquences de ces phénomènes de plus en plus intenses et fréquents.

Ces propositions de bon sens qui résultent de l'expérience et de l'expertise des scientifiques de terrain ne font pas partie du projet de loi. Qui a dit que la science doit éclairer la décision politique ?



Bonne nouvelle : Reconnaissance de la santé menstruelle par la Cour suprême

Le CITU (Centre of Indian Trade Unions), la plus grande et la plus revendicative centrale syndicale du pays, salue la décision de Cour suprême rendue le 29 janvier 2026. Reconnaissant le besoin de prise en compte de la santé menstruelle, la Cour a publié des directives sur la gratuité des protections hygiéniques, l'obligation pour tout nouvel établissement d'enseignement d'avoir des toilettes séparées pour les filles avec eau courante et savon, et l'ouverture partout de points de « Management de la santé menstruelle » avec des uniformes de rechange (les élèves indiens, filles et garçons, portent obligatoirement l'uniforme) et des poubelles spéciales.

« Toutes les toilettes existantes et celles à construire doivent assurer l'intimité et l'accessibilité à tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap », ordonne la Cour. Elle considère que c'est de la responsabilité des états d'appliquer sa décision.



Le CITU explique dans son communiqué relatif à cette décision que la santé menstruelle n'est pas seulement une question de santé publique, mais est aussi un droit constitutionnel car elle fait partie de trois articles de la Constitution : droit à l'éducation, droit à la vie et droit à l'égalité.

Dans un pays où un grand nombre d'établissements scolaires, surtout en milieu rural, n'a pas de toilettes adéquates et surtout pas adaptées aux filles et aux femmes, la décision de la Cour, si elle est suivie par les états, contribuera à promouvoir les droits des filles et des femmes à l'éducation. Selon le CITU, 23% des filles abandonnent l'école avant la puberté non parce qu'elles le veulent, mais parce que les établissements n'ont pas de vestiaires, de toilettes adaptées et des points propreté pour elles. De plus, elles n'ont pas accès aux protections menstruelles et subissent souvent des brimades ou du harcèlement de la part des garçons. Celles qui continuent malgré tout manquent l'école quand elles ont leurs règles : 10-20% de jours de cours perdus, augmentation du travail des enfants et des mariages précoces. On sait que l'Inde est un pays encore machiste et les Indiennes ont souvent protesté contre l'insécurité et les viols dont elles sont victimes. Les nationalistes hindous au gouvernement ne protègent pas les femmes et ne respectent pas leurs droits. Cette décision doit, selon la Cour, se prolonger par la mise en place de programmes d'éducation à l'hygiène menstruelle, à la santé adolescente et à la santé reproductive. Ces pro-

grammes ne sont pas destinés uniquement aux filles : le CITU espère que ce sera un pas vers l'égalité des droits et la reconnaissance des femmes. Dans certains états comme le Kerala, état progressiste en désaccord avec le gouvernement central, il existe un droit d'absence menstruelle pour les filles. Ces droits doivent être implémentés dans le monde du travail, selon le *All-India Coordination Committee of Working Women* (un comité du CITU) qui revendique deux jours de congé menstruel par mois et l'installation de distributeurs de protections menstruelles sur les lieux de travail et les établissements de l'ESR. La décision de la Cour donne raison à ces revendications qui doivent devenir réalité.

Le CITU reconnaît que la question n'est pas seulement pratique : la lutte « socio-culturelle » doit se poursuivre dans le pays contre les tabous liés aux règles, pour la reconnaissance des droits des filles et des travailleuses.



Grosse colère : ce ne sont pas les grèves qui font fermer les usines !

Le 12 février, le CITU et toutes les autres centrales syndicales indiennes ont programmé une grève générale « non seulement pour défendre les droits acquis de haute lutte, mais aussi pour défendre et sauver l'économie du pays, contre une gouvernance perverse ». La revendication centrale des syndicats est l'abolition des « Codes du travail » régressifs. Comme la dynamique revendicative s'étend dans intersyndicale, la bataille idéologique pour la contrer se renforce. Le 29 janvier, le Juge en chef du pays, institution qui équivaut en quelque sorte au président du Conseil constitutionnel en France, a publié une déclaration qui rendait les syndicats responsables du déclin de l'industrie et en général de l'économie indiennes, stipulant que les grèves font baisser la productivité.

Le CITU ne décolère pas. Que les par-
tons tiennent ce discours est plutôt
habituel ; mais qu'une institution ga-

rante de la bonne marche de la démocratie se range à leurs côtés est inadmissible. Le garant de la Constitution dans laquelle le droit d'association (et donc de syndicalisation) est garanti, ne peut s'exprimer ainsi et propager de fausses rumeurs. Car les données statistiques des organismes d'État eux-mêmes démentent les allégations du Juge. En 2023, les actions revendicatives d'ampleur ont été au niveau le plus bas depuis 17 ans ; elles sont constamment en baisse depuis 2006. Quant aux fermetures d'industries, ces mêmes données officielles montrent qu'elles sont dues à l'insolvabilité ou aux faillites qui n'ont rien à voir avec les grèves : les entreprises sont incapables de rembourser leurs dettes aux banques. Par conséquent, s'il faut rendre quelqu'un responsable du recul industriel, ce sont les banques et non les syndicats. Là où ces derniers sont forts, les fermetures sont moindres comparées aux états où les syndicats sont faibles ou inexistantes.

Le CITU dénonce la dilapidation des richesses du pays et leur vente au privé ; la financiarisation de l'économie ; l'ensemble des politiques néolibérales qui privent le pays de ses ressources sous prétexte « d'ouverture des marchés ». C'est trop facile de faire des syndicats le bouc émissaire numéro un les livrant à la vindicte publique et occultant le véritable responsable de la crise : la faillite des politiques gouvernementales et de la gouvernance économique.

La grève du 12 février aura lieu et s'annonce massive. Dans la « plus grande démocratie du monde », le pays le plus peuplé du sous-continent, le monde du travail lutte avec fierté.



C'est l'objet d'une loi qui vient d'être approuvée par la Knesset avec 31 voix pour, 10 contre, une abstention

et 3 NPPV. Les diplômés des universités palestiniennes n'auront plus le droit d'être employés par des établissements d'enseignement dépendant du ministère de l'éducation nationale israélien. Ils et elles seront considérés comme « des espions de l'Autorité palestinienne », une sorte d'ennemi intérieur propageant des idées de « haine contre les juifs » et soupçonnés de préparer le « prochain 7 octobre ».

Or, dans le système éducatif israélien, notamment à Jérusalem-est et dans le Néguev, région bédouine, ce sont les diplômés d'universités palestiniennes qui enseignent en majorité, puisque le système d'enseignement est en arabe. Le chômage de masse se profile pour ces diplômés, dans une période où, à cause du génocide à Gaza, leurs débouchés sont considérablement réduits. Les rares députés opposés à cette loi disent bien que c'est une loi raciste et à la limite de la légalité. Mais peu importe. Si ces diplômés veulent travailler dans le système israélien, ils doivent obtenir un diplôme supplémentaire d'un établissement israélien, ce qui signifie que les diplômés palestiniens ne comptent pas comme tels. « Ces enseignants mettront en cause le statut d'Israël en tant qu'état démocratique juif », disent les promoteurs de la loi.

Le fait est que Jérusalem-est en particulier ne pourra pas ouvrir les 9 écoles arabes prévues qui demandent 540 enseignants. Les autres écoles n'auront plus de personnel, puisque 60% des enseignants étaient issus du système éducatif palestinien. C'est une façon de les conduire à la fermeture et de priver les Arabes israéliens (c'est-à-dire les Palestiniens habitant en Israël) de leur droit à l'éducation.

Comme l'épistémicide, ainsi l'édu-
cicide vise à priver les Palestiniens
du savoir indispensable pour
trouver un emploi de qualité.

On ne peut pas exterminer tout le monde avec les armes. Il restera toujours de vivants. Et les enfants, les jeunes, grandiront. Il faut les exterminer de façon plus insidieuse et symbolique : les couper de l'instruction, de la mémoire, de l'histoire, de la culture, voire de la langue.

Et les pousser au chômage, ou à la délinquance, comme le souligne une députée opposante à la loi.

Appelle-t-on cela une « démocratie » ?

Palestine



L'Université Bir Zeit de Ramallah attaquée par l'armée israélienne

Selon *Haaretz*, l'attaque s'est passée le mardi 6 janvier. L'armée israélienne a fait irruption dans le campus universitaire pendant que le conseil des étudiants tenait un rassemblement de soutien aux prisonniers palestiniens. Selon un communiqué officiel de l'Université, son vice-président chargé des affaires académiques a même subi un interrogatoire de l'armée. Le président de l'Université a dit aux journalistes que les soldats sont soudain arrivés dans 20 véhicules et qu'ils ont confisqué du matériel appartenant aux étudiants qui avaient organisé le rassemblement. Un professeur, répondant aux journalistes, s'est dit surpris par cette irruption et par la confiscation du matériel, dont des microphones... Ce raid a malheureusement empêché la suite du rassemblement, qui était la première du film primé « La voix d'Hind Rajab », un film émouvant et tragique qui relate l'impossibilité du sauvetage par le Croissant Rouge palestinien d'Hind Rajab, une petite fille de 5 ans, seule survivante de sa famille de Gaza, dont tous les autres membres ont été tués par un blindé israélien. Dans ce film, on entend les enregistrements authentiques de la voix de la petite fille, et on ressent, avec les sauveteurs, la pression, l'exaspération, la colère, mais aussi le courage et la persévérance dont ils et elles font preuve pendant les longues heures de conversation téléphonique avec Hind. Il est à noter que ce film a été nommé aux Oscars.

Le professeur Marwan Ghanem, hydrogéologue, pense que le but de ce raid était d'intimider tant les étudiants que l'administration et le personnel de l'université afin d'arrêter toute action de solidarité sur le campus. Le président de l'université, quant à lui, s'indigne car ces agissements de l'armée, devenus monnaie courante, empêchent l'établissement « de jouer son rôle éducatif, social et humain ». Il va même plus

loin : « cela a pour objectif de rendre notre nation ignorante, de contrôler notre façon de penser et de l'orienter selon les objectifs des occupants ». C'est ce qui a été à plusieurs reprises dénoncé par des collègues scientifiques et enseignants de Gaza durant cette guerre : l'épistémicide. L'extinction de la connaissance. Un peuple sans éducation, sans université ni recherche, dépendant en quelque sorte de la propagande de l'occupant ou complètement ignorant.

Le ministère de l'éducation palestinien a bien évidemment dénoncé avec force cette intrusion et appelé l'Association internationale des universités et l'Association des universités arabes, ainsi que les organisations internationales des droits humains à soutenir Bir Zeit. Sans surprise, l'armée israélienne a prétexté que l'invasion avait comme but « de prévenir des actions terroristes et violentes » qui allaient avoir lieu sur le campus.

Quand les soldats ont commencé à recevoir des pierres de la part des étudiants montés sur les toits des bâtiments, ils ont « riposté avec des tactiques de dispersion de la foule ». Mais le Croissant Rouge palestinien a dit que 11 personnes ont été secourues, dont 5 à cause des lacrymogènes inhalées. Cela ne fait pas « une foule ».

Ce n'est pas un hasard si Bir Zeit a été visée par cette attaque. La réputation de cette université dépasse, et de loin, les limites de la Palestine et de la région arabe. C'est un établissement pionnier et reconnu, qui fait, sans réels moyens, un excellent travail pour maintenir le haut niveau du savoir dont les Palestiniens ont besoin. En le visant, l'armée d'occupation a effectivement envoyé un signal. Mais l'administration de Bir Zeit, ses étudiants et les collègues n'ont aucune intention d'arrêter. Nous les soutenons et les encourageons dans leur combat.

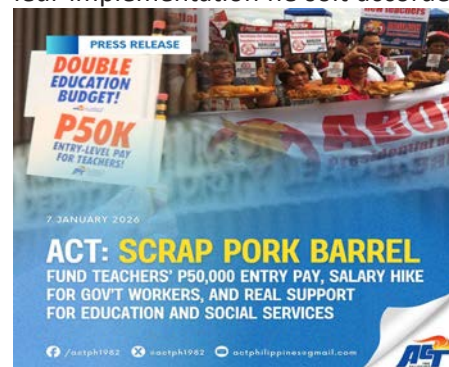
Philippines



L'année commence bien... mais pas pour tout le monde

L'Alliance of Concerned Teachers (ACT), le syndicat philippin membre de l'Internationale de l'éducation, qui syndique tous les personnels de l'éducation y compris l'ESR, commence l'année avec un communiqué offensif qui exprime son ras-le-bol. Le syndicat en a assez des projets gouvernementaux annoncés à des fins de pure propagande, qui contribuent uniquement à la bonne réputation des politiciens qui en sont à l'origine. Ces projets détournent les moyens et font croire qu'il n'y a pas d'argent pour les budgets récurrents. Or l'argent existe, puisqu'il est alloué à ces projets clientélistes et aux budgets de l'armée et de la police qui répriment les mouvements sociaux et cultivent une idéologie de peur, de soumission et de guerre. Alors pourquoi le budget de l'éducation n'en a pas vu la couleur ? Pourquoi les salaires des collègues sont si indignes ? Pourquoi, pour faire marcher certains projets pédagogiques mis en place sans financement (mais obligatoires), les enseignants seraient-ils obligés d'avancer l'argent se substituant ainsi au budget de l'État ? Pourquoi les fonctionnaires sont si mal considérés, mal payés et méprisés ? Pourquoi les services sociaux ne marchent pas ?

La revendication principale concerne l'augmentation du salaire de début de carrière des personnels d'enseignement et de soutien, et l'allocation de 6% du PIB à l'éducation, de la maternelle à l'université. Il faut arrêter la mise en place de programmes avant que le budget nécessaire pour leur implémentation ne soit accordé.



Ne plus obliger les collègues d'avancer l'argent qui doit être attribué par le budget de l'État suite à une programmation pluriannuelle sérieuse. Arrêter le double discours du ministère qui feint de lutter contre la corruption mais accorde des milliards à des projets favorisant le clientélisme. « La posture anti-corruption du gouvernement ressemble à des gribouillages de craie effaçables. Les fonds publics doivent servir au peuple et non aux politiciens », s'indigne l'ACT, toujours à la pointe des combats.